

RAPPORT ANNUEL 2023



Le voyage nous transporte



Haute direction

*En date du 31 octobre 2023



Annick Guérard Présidente et cheffe de la direction



Joseph Adamo Président, Transat Distribution Canada Chef de la direction ventes et marketing



Michèle
Barre
Cheffe de la direction
des revenus



Patrick Bui Chef de la direction financière



Bernard Bussières Chef des affaires juridiques et des relations gouvernementales et secrétaire corporatif



Debbie Cabana Directrice, Bureau de la présidente et cheffe de la direction



Julie Lamontagne Cheffe des ressources humaines, de la responsabilité d'entreprise et des communications



Marc-Philippe Lumpé Chef des opérations



Bamba Sissoko Chef de la direction des systèmes d'information

Conseil d'administration



Annick Guérard Présidente et cheffe de la direction, Transat



Susan Kudzman
Présidente du conseil d'administration
Administratrice de sociétés
1 5



Geneviève Brouillette Cheffe de la direction financière, Groupe Aldo



Lucie Chabot Administratrice de sociétés 1 2 3



Valérie Chort Administratrice de sociétés



Robert Coallier Administrateur de sociétés 2 3



Daniel
Desjardins
Administrateur
de sociétés
1 2 4



Stéphane Lefebvre
Président et chef de la direction, Cirque du Soleil
2



Bruno
Matheu

Président et fondateur,
BLM Consulting

4



lan Rae Président et chef de la direction, Aptum inc.



Julie Tremblay Administratrice de sociétés 1 3 5

Comités





Comité d'audit



Comité des ressources humaines et de la rémunération



Comité de gestion des risques et de la responsabilité d'entreprise

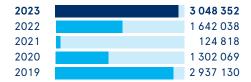


Comité de la gouvernance et des nominations

Sommaire financier 2023

(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et des ratios)

Revenus



Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

2023		321 750
2022		(177 854)
2021		(518 444)
2020		(46 136)
2019		216 021

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) 1

2023		263 264
2022		(156 752)
2021		(213 885)
2020		(122 175)
2019		192 441

Perte nette de l'exercice

2023		(25 292)
2022		(445 324)
2021		(389 559)
2020		(496 545)
2019		(32 347)

	2023	2022	Variance (\$)	Variance (%)
Revenus	3 048 352	1 642 038	1 406 314	85,6
Résultat (perte) d'exploitation	89 733	(303 420)	393 153	129,6
Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) 1	263 264	(156 752)	420 016	267,9
Perte nette de l'exercice	(25 292)	(445 324)	420 032	94,3
Perte par action diluée	(0,66)	(11,77)	11,11	94,4
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	321 750	(177 854)	499 604	280,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435 647	322 535	113 112	35,1
Actif total	2 569 370	2 271 131	298 239	13,1
Dette à long terme (y compris la tranche à court terme)	669 145	664 160	4 985	0,8
Ratio d'endettement ²	1,30	1,33	(0,03)	(2,3)
Cours de l'action au 31 octobre (TRZ)	3,01	2,60	0,41	15,8
Actions en circulation à la fin de l'exercice (en milliers)	38 489	38 012	477	1,3

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS.

² Le ratio d'endettement correspond au total du passif divisé par le total de l'actif.



Susan Kudzman Présidente du conseil d'administration

Tournée vers l'avenir

Au début de l'exercice 2023, nous espérions que la demande tiendrait. Elle a tenu et Transat a su optimiser cet élan avec une exécution fiable et un contrôle des coûts efficace. L'année a été excellente. Chaque trimestre de 2023, Transat a gagné de l'altitude. Au troisième trimestre, la Société a même enregistré le plus important résultat d'exploitation ajusté de son histoire et dégagé un résultat net ajusté positif pour la première fois depuis 2019.

Transat évolue dans le créneau qui connaît la reprise la plus soutenue, celui du voyage loisir, et dans ce marché, la marque Transat demeure synonyme de qualité de service. La qualité et réputation d'une société ne sont que le reflet des personnes qui la composent. Je tiens, d'entrée de jeu, à remercier notre clientèle pour sa fidélité et féliciter nos équipes pour leur engagement et excellence.

Avec la vigueur de la reprise, Transat s'est remise en mode développement, ajoutant des destinations, nouant des partenariats, poursuivant le renouvellement de sa flotte. La situation financière de la compagnie s'est améliorée. La demande a soutenu les prix et une génération de revenus dynamiques. Le niveau de liquidités s'est apprécié. La dette accumulée pendant la crise pèse un peu moins lourd. Le contexte économique demeure incertain, mais Transat a regagné la vélocité pour traverser les turbulences à venir.

Mouvements au conseil d'administration

L'exercice 2023 était mon premier comme présidente de ce conseil d'administration, sur lequel je siège depuis 10 ans. Au cours de l'exercice, les efforts ont été concentrés sur l'intégration et la formation des administratrices et administrateurs, dont la majorité se sont joints à nous il y a moins de deux ans. L'objectif était d'ajouter aux qualités de gestionnaire qui leur ont valu d'être nommé.es une compréhension fine des enjeux actuels de l'industrie aérienne et de créer une équipe performante et unie qui supportera Transat dans la reprise et sa transformation. Le conseil d'administration a d'ailleurs été impliqué tout au long de 2023 dans des discussions d'importance touchant

le refinancement de la Société et la récente annonce de rapprochement commercial avec notre partenaire Porter. Je remercie chaleureusement mes collègues pour leur engagement et soutien continu auprès de Transat.

Transat reste fidèle au plan

Le conseil aura aussi veillé au respect du plan stratégique 2022-2026. Ce plan, qui recentre Transat autour de ses activités aériennes, est la clé de la croissance de l'entreprise. Il est mis en œuvre avec aplomb et panache par la présidente et cheffe de la direction, Annick Guérard, et ses collègues du comité de direction, qui ont tout notre appui. Le conseil a aussi collaboré aux travaux du prochain rapport de responsabilité d'entreprise, qui fait le point sur les progrès accomplis par Transat en matière de protection de l'environnement, d'engagement social et de bonne gouvernance (ESG). Le volet diversité, équité et inclusion (DEI) a été l'objet de plusieurs travaux. Cette diversité est au coeur de Transat et cela, à tous les niveaux. Issue d'une famille d'immigrants, je vois avec plaisir la Société entretenir des relations étroites avec les communautés culturelles et je ne peux m'empêcher de souligner la distinction de Transat d'avoir deux femmes à la tête de son conseil et de sa direction.

Au terme de cet exercice 2023, je remercie le gouvernement du Canada, qui est devenu dans la foulée de la crise et de la reprise un partenaire de Transat et de l'industrie. Il y a beaucoup à faire pour assurer l'avenir durable du voyage, notamment en termes de réglementation, d'infrastructures et du développement local de carburant durable d'aviation, et nous souhaitons maintenir ce dialogue constructif avec le gouvernement fédéral.

Je remercie enfin nos actionnaires pour leur confiance et leur patience. Ils rendent possible cette entreprise unique. À tous les échelons, chez son personnel, ses partenaires, sa clientèle, Transat suscite la fierté et l'engagement. Notre étoile bleue brille et demeure bien présente.



Annick Guérard Présidente et cheffe de la direction,

aguur (

Confiance, vigilance et reconnaissance

En 2023, tous les indicateurs sont passés au vert et l'année s'est terminée dans l'enthousiasme. Sur l'ensemble de l'année, nous avons déployé une programmation aérienne équivalente à 95 % de celle de 2019. L'affluence a pour sa part rivalisé avec les niveaux historiques et contribué à pousser à la hausse les prix. Les revenus ont suivi la même tendance et se sont accrus de 111,2 millions \$ par rapport à cette même période, alors que le revenu unitaire, exprimé en revenu par passager-mille (ou « yield »), était en augmentation moyenne de 24,5 % sur l'ensemble des liaisons.

Ce marché très dynamique a permis à Transat d'enregistrer des résultats d'exploitation très satisfaisants. Au troisième trimestre, le résultat d'exploitation ajusté a atteint 114,8 millions \$, du jamais vu. Ce fut aussi, surtout, le premier trimestre de pleine rentabilité depuis 2019, avec un résultat net ajusté de 42,3 millions \$. Avec cet exercice solide, première année complète postpandémique, Transat respire mieux. Par rapport à 2022, les liquidités disponibles se sont accrues de plus de 30 %. La pression financière demeure forte, mais nous honorons tous nos engagements et sommes affairés à développer le potentiel extraordinaire de Transat.

L'importance du voyage

La vigueur de la reprise est d'abord attribuable aux voyageuses et aux voyageurs qui se sont manifestés en grand nombre, dès que la reprise des activités régulières a été autorisée au printemps 2022. Et depuis, la demande surpasse les prévisions. C'est d'ailleurs l'un des principaux enseignements des événements que nous avons connus : l'importance du voyage. Le besoin humain de se visiter, de se retrouver, d'aller à la rencontre de l'autre. Voyager semble ainsi constituer pour beaucoup une dépense prioritaire, qui prévaut, qui résiste à la hausse du coût de la vie et au ralentissement de l'économie. Mais pour combien de temps encore?

Nous ne baissons pas la garde

L'engouement des voyageuses et voyageurs est beau à voir, mais il ne doit pas nous faire baisser la garde. Le contexte appelle à la vigilance. Il y a encore des vents contraires et des situations problématiques à anticiper. À la fin 2023, le ralentissement économique était tangible dans plusieurs secteurs et malgré le désir de voyager, la demande pourrait fléchir. Les tensions géopolitiques peuvent encore causer de fortes fluctuations du prix du carburant. La logistique du voyage n'a pas retrouvé sa fluidité d'avant et des délais peuvent survenir dans les aéroports. Les avionneurs ont encore des problèmes d'approvisionnement qui retardent les livraisons d'appareils et de pièces. Et Transat demeure avec un lourd passif.

Dans cet environnement d'affaires qui s'est complexifié, Transat a accéléré la mise en œuvre de son plan stratégique. Les réalisations de l'exercice 2023 sont nombreuses et déterminantes. Transat se repositionne pour le prochain cycle de croissance dans une industrie transformée.

- Nous renforçons notre réseau avec des alliances structurantes, comme celle tout juste annoncée avec Porter. Nous avons poussé notre entente en partage de codes plus loin en créant une alliance commerciale qui permettra la combinaison et la coordination de nos réseaux. Cette complémentarité sera porteuse. Nous avons aussi poursuivi l'expansion de notre service d'interligne virtuel qui permet à la clientèle de Transat de combiner nos vols avec ceux de 12 partenaires vers plus de 300 destinations annuellement.
- Nous renforçons notre capacité de générer des revenus, notamment avec la mise en œuvre de pratiques de tarification dynamique et des offres qui font plaisir aux passagères et passagers – bagages additionnels, sélection de sièges, etc. – et qui génèrent des revenus accessoires.
- Nous maximisons l'utilisation de notre flotte.
 Transat s'est recentrée dans l'est du Canada, ce qui a permis de renforcer des liaisons à fort potentiel, comme Lyon et Marseille dorénavant annualisées, et qui ouvre la possibilité de nouvelles destinations. Transat atterrira ainsi à Lima en Amérique du Sud, et se posera pour

- la première fois en Afrique en juin 2024 avec une liaison Montréal-Marrakech.
- Nous optimisons la gestion de nos coûts et de nos flux de trésorerie. Nous avons amorcé le remboursement de notre dette, refinancé différents prêts, et sommes en pourparlers constants avec nos investisseurs et nos créanciers.
- Nous poursuivons le renouvellement de notre flotte. Grâce à une composition plus écoénergétique, nous diminuons nos besoins en carburant et nos émissions de gaz à effet de serre, réduisons les coûts d'entretien et améliorons le confort des passagères et passagers.
- Nous maintenons la satisfaction de la clientèle au sommet de nos priorités avec plusieurs initiatives. En 2023, nous avons notamment aiouté de nouvelles fonctionnalités à nos outils libre-service en ligne et amélioré la capacité de réponse de notre centre d'appels. Nous avons aussi amélioré le service direct à la clientèle alors que ce sont de membres de notre personnel qui accueillent désormais les clientes et clients aux comptoirs Air Transat de Montréal-Trudeau. Ce souci constant de la clientèle explique pourquoi, en 2023, Air Transat a obtenu pour la 5e fois le titre de Meilleure compagnie aérienne loisirs au monde, selon Skytrax. La satisfaction de nos clientes et clients demeure la meilleure stratégie de création de valeur à long terme.

L'exercice 2023 a permis des avancées importantes dans tous les aspects de notre plan et nous maintiendrons la cadence en 2024.

- Nous étudierons d'autres possibilités d'alliances stratégiques pour renforcer notre réseau et augmenterons la desserte de certaines destinations. C'est ce que nous appelons l'effet fréquence par lequel nous consolidons notre position sur certaines routes à fort potentiel.
- Nous resterons à l'écoute de notre clientèle et des communautés culturelles. Nous sommes le transporteur des familles qui se visitent, et Transat évolue en relation avec la diversité croissante de Montréal, du Québec et de l'Ontario. Cette connexion est précieuse et nous permet d'ouvrir de nouveaux marchés.
- Nous prendrons livraison d'avions de nouvelle génération et nous poursuivrons la mise en œuvre de notre plan de responsabilité d'entreprise, qui nous guide sur la voie du développement durable et de l'implication positive dans la communauté.

- Nous développerons de nouvelles fonctionnalités numériques pour simplifier l'expérience de notre clientèle et améliorer le service qui lui est offert.
- Nous poursuivrons les quelque 100 projets internes d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la productivité des activités aériennes.
- Et nous serons très attentifs à l'évolution de la situation économique. Nous adapterons notre offre en fonction de la demande et déploierons la capacité optimale, afin d'offrir le meilleur service tout en générant davantage de revenus.

Ces initiatives seront mises en marche ou poursuivies pendant l'exercice 2024, avec la contribution de toute l'équipe et l'apport d'un nouveau chef de la direction financière. En fin d'exercice, Patrick Bui a annoncé son départ de la Société. Pendant ses deux ans chez Transat, il a joué un rôle clé dans la reprise en main de la situation financière. Je le remercie chaleureusement.

Mobilisation et détermination

Toute l'organisation est mobilisée. Chaque semaine, chaque mois, d'ancien.nes employé.es sont revenu.es et de nouvelles personnes ont été recrutées. En tout, près de 2 000 personnes ont rejoint l'entreprise en 2023 pour participer à la relance. L'énergie est très positive, malgré la tâche colossale. Transat est en ascension et relève simultanément de nombreux défis.

Ainsi, nous avons travaillé pendant tout l'exercice sur un nouveau plan de responsabilité d'entreprise. Nous y affirmons notre manière d'être une entreprise de demain, une compagnie aérienne d'avenir. Nous avons trois piliers, trois ancrages philosophiques: personnes, planète et pratiques durables. Nous voulons prendre soin de nos employé.es et de notre clientèle et favoriser leur épanouissement et leur expérience. Nous voulons être des modèles dans la décarbonation du voyage et avons adopté un plan d'action climatique en ce sens. Nous voulons être un joueur actif dans les communautés où nous sommes présents et promouvoir l'engagement social et philanthropique dans des causes qui nous tiennent à cœur comme l'éducation et la culture.

Les dernières années ont été très intenses et le présent reste très exigeant, mais nos progrès sont incontestables. Transat s'est relevée. Transat s'est retrouvée. Merci à nos employé.es qui sont l'âme de Transat, à notre clientèle qui est notre raison d'être, à nos actionnaires et investisseurs, à mes collègues de l'équipe de direction et aux membres du conseil qui me font le privilège de leur confiance. Le meilleur est à venir.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives	6
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS	8
3.	Faits saillants financiers	12
4.	Faits saillants de l'exercice	13
5.	Aperçu	14
6.	Activités consolidées	18
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement	25
8.	Autres	33
9.	Comptabilité	34
10.	Risques et incertitudes	40
11.	Contrôles et procédures	48
12.	Perspectives	48
Rapport	t de la direction	49
Rapport	t de l'auditeur indépendant	50

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2022 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 13 décembre 2023. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse www.transat.com et dans le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, dont les lettres d'attestation pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 et la notice annuelle.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financières [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière et ses perspectives futures. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s'y limiter, la conjoncture économique, l'évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l'instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l'éclosion d'épidémies ou de maladies et les effets rémanents de la pandémie de COVID-19, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement, la concurrence, la capacité de la Société à atténuer de manière adéquate les problèmes liés aux moteurs Pratt & Whitney, de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d'intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l'information et les télécommunications, les risques liés à la cybersécurité, l'évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d'exploitation, la capacité de la Société d'attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d'une couverture d'assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d'autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Transat A.T. inc.

Rapport de gestion

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d'hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d'exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s'y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.
- La perspective selon laquelle la tendance actuelle, en ce qui concerne la demande et les prix, devrait permettre à la Société de faire face à un contexte de coûts qui demeurent volatils et qui subissent des pressions inflationnistes.
- La perspective selon laquelle la Société rehausse la cible de sa marge de BAIIA ajusté de 7,5 % à 9 % pour l'exercice 2024.
- La perspective selon laquelle, pour l'exercice 2024, la Société prévoit augmenter la capacité disponible de 19 % grâce aux ajouts récents et planifiés d'appareils, ainsi qu'à une amélioration de l'utilisation de la flotte.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles actuellement en vigueur, que la main-d'œuvre demeurera disponible tant pour la Société, ses fournisseurs ainsi que les entreprises rendant des services aux voyageurs dans les aéroports, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d'être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l'exercice complet et que les prix du carburant, les taux de change, les prix de vente, les coûts d'hôtels et autres coûts demeureront stables. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion.

La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s'appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu'à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les coûts de restructuration, la dépréciation d'actifs, l'amortissement, les gains (pertes) de change, les gains (pertes) sur modification de la dette à long terme et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

Résultat ajustée) ou BAIIA ajusté

Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, d'exploitation ajusté coûts de restructuration et de transaction et autres éléments inhabituels importants et incluant les (perte d'exploitation primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.

Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts ou BAI ajusté

Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, coûts de restructuration et de transaction, radiation d'actifs, gain (perte) de change et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.

Résultat net ajusté (perte nette ajustée)

Résultat net (perte nette) avant résultat net lié aux activités abandonnées, variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, coûts de restructuration et de transaction, radiation d'actifs, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.

Résultat net ajusté par action

Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en (perte nette ajustée) circulation servant au calcul du résultat dilué par action.

Dette totale

Dette à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Dette totale nette

Dette totale (décrite ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Transat A.T. inc.

Rapport de gestion

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	2023	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$
Résultat (perte nette) d'exploitation	89 733	(303 420)	(401 222)
Coûts de restructuration et de transaction	3 626	847	(5 878)
Amortissement et dépréciation	186 355	154 212	193 215
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période	(16 450)	(8 391)	_
Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée)	263 264	(156 752)	(213 885)
Perte avant charge d'impôts	(24 679)	(449 473)	(389 415)
Dépréciation d'actifs	4 592	783	33 450
Coûts de restructuration et de transaction	3 626	847	(5 878)
Variation de la juste valeur des dérivés	4 434	9 685	(8 849)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(3 544)	(21 989)	(4 934)
Perte (gain) de change	23 378	92 150	(53 260)
Radiation de coûts de financement reportés	12 743	_	_
Perte sur cession d'une entreprise	341	_	_
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	(7 275)	_	_
Gain sur cession d'actifs	(2 511)	(3 934)	(17 347)
Gain sur modification de la dette à long terme	(5 585)	(22 191)	_
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période	(16 450)	(8 391)	_
Perte ajustée avant charge d'impôts	(10 930)	(402 513)	(446 233)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Perte nette de l'exercice	(25 292)	(445 324)	(389 559)
Dépréciation d'actifs	4 592	783	33 450
Coûts de restructuration et de transaction	3 626	847	(5 878)
Variation de la juste valeur des dérivés	4 434	9 685	(8 849)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(3 544)	(21 989)	(4 934)
Perte (gain) de change	23 378	92 150	(53 260)
Radiation de coûts de financement reportés	12 743	_	_
Perte sur cession d'une entreprise	341	_	_
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	(7 275)	_	_
Gain sur cession d'actifs	(2 511)	(3 934)	(17 347)
Gain sur modification de la dette à long terme	(5 585)	(22 191)	_
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période	(16 450)	(8 391)	_
Récupération d'impôts liée aux pertes relatives aux PCAA	_	(5 347)	_
Perte nette ajustée	(11 543)	(403 711)	(446 377)
Perte nette ajustée	(11 543)	(403 711)	(446 377)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	38 278	37 838	37 747
Perte nette ajustée par action	(0,30)		(11,83)
i erte nette ajustee par action	(0,30)	(10,67)	(11,63

Transat A.T. inc.

Rapport de gestion

	31 octobre 2023	31 octobre 2022	31 octobre 2021
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$
Dette à long terme	669 145	664 160	463 180
Subvention publique différée	146 634	169 025	167 394
Passif lié aux bons de souscription	20 816	24 360	36 557
Coûts de financement reportés	_	(12 552)	(19 368)
Obligations locatives	1 221 451	1 087 908	956 358
Dette totale	2 058 046	1 932 901	1 604 121
Dette totale	2 058 046	1 932 901	1 604 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(435 647)	(322 535)	(433 195)
Dette totale nette	1 622 399	1 610 366	1 170 926

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

				Variation	
	2023	2022	2021	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	%	%
États des résultats consolidés					
Revenus	3 048 352	1 642 038	124 818	85,6	1 215,5
Résultat (perte) d'exploitation	89 733	(303 420)	(401 222)	129,6	24,4
Perte nette de l'exercice	(25 292)	(445 324)	(389 559)	94,3	(14,3)
Perte de base par action	(0,66)	(11,77)	(10,32)	94,4	(14,1)
Perte diluée par action	(0,66)	(11,77)	(10,32)	94,4	(14,1)
Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ¹	263 264	(156 752)	(213 885)	267,9	26,7
Perte nette ajustée ¹	(11 543)	(403 711)	(446 377)	97,1	9,6
Perte nette ajustée par action ¹	(0,30)	(10,67)	(11,83)	97,2	9,8
États des flux de trésorerie consolidés					
Activités opérationnelles	321 750	(177 854)	(518 444)	280,9	65,7
Activités d'investissement	(7 935)	(33 783)	4 542	76,5	(843,8)
Activités de financement	(203 021)	99 689	522 071	(303,7)	(80,9)
Incidence des fluctuations de taux de change					
sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 318	1 288	(1 407)	80,0	191,5
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	113 112	(110 660)	6 762	202,2	(1 736,5)

	31 octobre 3 2023	e 31 octobre	31 octobre	Variation	
		2022	2021	2023	2022
	\$	\$	\$	%	%
États de la situation financière consolidés					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435 647	322 535	433 195	35,1	(25,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou					
autrement réservés (courant et non courant)	450 752	375 557	170 311	20,0	120,5
	886 399	698 092	603 506	27,0	15,7
Actif total	2 569 370	2 271 131	1 897 658	13,1	19,7
Dette (courant et non courant)	669 145	664 160	463 180	0,8	43,4
Dette totale ¹	2 058 046	1 932 901	1 604 121	6,5	20,5
Dette totale nette 1	1 622 399	1 610 366	1 170 926	0,7	37,5

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

4. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

CESSION D'ENTREPRISE

Le 31 août 2023, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa filiale à part entière Laminama, S.A. de C.V. ["Laminama"], dont le principal actif consiste en un terrain situé à Puerto Morelos au Mexique, à un prix de vente ferme de 38,0 millions \$ US [51,4 millions \$] réglé en espèces à cette date. La Société a utilisé le produit de cette transaction pour effectuer des remboursements totalisant 53.0 millions \$ sur ses facilités de crédit garanties.

EXPANSION DU SERVICE INTERLIGNE VIRTUEL

En 2023, la Société a poursuivi l'expansion de son service d'interligne virtuel grâce à l'ajout des partenaires ASL Airlines France, Norwegian et Azul Airlines à sa plateforme connectair par Air Transat, permettant désormais aux voyageurs de combiner certains vols d'Air Transat et de ses partenaires vers l'Algérie, la Norvège et le Brésil, respectivement. Ces nouvelles ententes portent à 12 le nombre de partenaires disponibles via la plateforme et à plus de 300 le nombre total de destinations supplémentaires accessibles annuellement par ce biais.

Également, le 28 novembre 2023, la Société et Porter Airlines ont annoncé le renforcement de leur collaboration par la formation d'une coentreprise intégrant les réseaux complémentaires de Porter et d'Air Transat aux aéroports Pearson de Toronto (YYZ) et Montréal-Trudeau (YUL). Cette alliance stratégique permettra une plus grande connectivité entre l'Amérique du Nord, centrale et du Sud, en Europe et en Afrique du Nord.

NOUVEAUX AÉRONEFS

En novembre 2022, la Société a conclu une entente pour la livraison de deux Airbus A321LR additionnels, dont la livraison est prévue en 2024, pour un total projeté de 19 A321LR.

ENTENTES DE CONVENTIONS COLLECTIVES

En novembre 2022, la Société a ratifié avec l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA), représentant le personnel d'entretien et les agents de la centrale bagage, une nouvelle convention collective de 5 ans, soit jusqu'au 30 avril 2027.

En juillet 2023, la Société a renouvelé une convention collective jusqu'en juillet 2027 avec les employés du groupe Gestion et planification des équipages.

5. APERÇU

LE SECTEUR DES VOYAGES LOISIRS

Le secteur dit des voyages loisirs regroupe principalement des transporteurs aériens s'adressant à une clientèle voyageant pour le loisir, c'est-à-dire principalement pour le tourisme, les vacances ou pour rendre visite à des proches, mais aussi des voyagistes, des agences de voyages (ayant pignon sur rue ou en ligne), des entreprises offrant des services à destination et des hôteliers. Dans chacun de ces sous-secteurs, on retrouve des entreprises qui ont adopté différents modèles de fonctionnement.

ACTIVITÉ PRINCIPALE, VISION ET STRATÉGIE

Activité principale

Fondée à Montréal il y a 36 ans, Transat est un joueur phare du voyage loisir. Connu en tant que transporteur aérien sous la marque Air Transat, Transat regroupe aussi des entités spécialisées en tant que voyagistes et d'autres dans la distribution au détail de produits de voyages vacances. L'ensemble de son offre comprend des produits et des services pour découvrir une multitude de destinations internationales, principalement en Europe et les Caraïbes, avec des visées de croissance vers l'Amérique du Sud et l'Afrique du Nord.

Son siège social est situé à Montréal, avec des places d'affaires en France et au Royaume-Uni, ainsi que dans les Caraïbes. Sa ligne aérienne, Air Transat, occupe une place importante sur les plateformes aéroportuaires de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) et de l'Aéroport Pearson (YYZ). Transat compte plus de 5 000 personnes à son emploi qui partagent la même raison d'être, soit de réduire les distances qui nous séparent.

Élue par la clientèle meilleure compagnie aérienne loisirs au monde aux World Airline Awards 2023 de Skytrax, Air Transat est reconnue pour l'excellence de son service à la clientèle.

Stratégie

Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2026, Transat s'est donné pour objectif de ramener dans un premier temps la Société à la rentabilité, puis d'achever sa transformation pour atteindre un niveau de rentabilité supérieur au niveau prépandémique, ainsi que de croître dans de nouveaux marchés. Cette phase doit permettre de capitaliser sur les acquis après 2026 pour propulser Transat vers une nouvelle phase de croissance.

PLAN STRATÉGIQUE ET OBJECTIFS

Pour cela, Transat met en œuvre ou poursuit un certain nombre de changements :

- Le recentrage des activités aériennes et la redéfinition du réseau, avec une présence accrue à Montréal-Trudeau, à Toronto Pearson et dans l'Est du Canada;
- Le développement d'accords de partenariats, soit en interligne ou partage de codes, et leur mise en œuvre pour accroitre et solidifier le réseau grâce à un afflux de trafic de passagers permettant l'optimisation de l'utilisation de sa flotte;
- La réduction des coûts et l'accroissement de l'agilité, notamment par la renégociation d'engagements (flotte, empreinte immobilière), le recentrage sur les activités aériennes et une importante simplification de l'organisation;
- L'optimisation à terme de sa structure de financement;
- L'accroissement de l'efficacité grâce à une flotte rajeunie et resserrée sur deux types d'appareils Airbus (A330 et A321), l'optimisation de l'utilisation des avions, la réduction des effets saisonniers et l'amélioration des pratiques de gestion du revenu.

La Société continue de s'appuyer et de capitaliser sur ses forces :

- Une marque de voyage loisir appréciée des voyageuses et voyageurs, à un moment où les vacances et la visite des proches et de la famille sont les fers de lance de la reprise des déplacements aériens;
- Un engagement fort en responsabilité d'entreprise pour l'environnement et les sociétés depuis de nombreuses années;
- Des équipes engagées avec un fort attachement à l'entreprise;
- · Un ancrage historique au Québec.

Pour l'exercice 2024, en lien avec son plan stratégique 2022-2026, les objectifs et les indicateurs de performance que Transat poursuivra sont les suivants :

- 1. Continuer à optimiser la trésorerie et la structure de capital;
- 2. Finaliser la stratégie de renouvellement de la flotte afin de soutenir la croissance à moyen et à long terme;
- Développer et déployer un plan de transformation numérique afin d'améliorer l'expérience client et accroitre la productivité des ressources internes;
- 4. Poursuivre le développement du réseau aérien par le renforcement des meilleures routes historiques et l'ouverture de nouvelles liaisons (Lima au Pérou et Marrakech au Maroc), le déploiement d'une entente commerciale élargie et à long terme avec Porter;
- 5. Optimiser les pratiques de la Société en gestion de la tarification et des revenus;
- 6. Compléter et déployer la stratégie globale de responsabilité d'entreprise incluant comme chantiers d'importance la livraison du plan de décarbonation de son activité et la formalisation de ses engagements en matière de diversité, équité et inclusion;
- 7. Continuer d'alimenter la culture d'entreprise pour favoriser une expérience des employé(e)s appréciée et enviable.

REVUE DES OBJECTIFS ET RÉALISATIONS POUR 2023

Les principaux objectifs pour l'exercice 2023 ainsi que les réalisations se détaillaient comme suit :

Poursuivre le renforcement du réseau, notamment avec la mise en place de partenariats, afin d'accroître l'utilisation des appareils et s'ouvrir à de nouveaux marchés, et avec l'implantation d'une solution technologique pour la tarification dynamique

En 2023, la Société a poursuivi le développement de son service interligne virtuel en vertu de trois nouveaux partenariats dans le cadre du développement de sa plateforme connectair par Air Transat. Avec l'ajout de ASL Airlines France, Norwegian et Azul Airlines en 2023, les voyageurs pourront plus facilement combiner les vols d'Air Transat avec ceux de ses nouveaux partenaires à destination de l'Algérie, de la Norvège et du Brésil, respectivement. Ces ajouts portent à 12 le nombre de partenaires disponibles via la plateforme connectair par Air Transat et à plus de 300 le nombre total de destinations supplémentaires accessibles annuellement en Europe, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et du Sud, ainsi qu'au Canada.

Ces ententes s'inscrivent dans la stratégie de développement du réseau d'Air Transat par le biais de partenariats, afin de proposer plus d'options à la clientèle, diversifier le réseau de routes et s'ouvrir à de nouveaux marchés plus rapidement en combinant ses forces de façon complémentaire avec celles de ses partenaires.

Par ailleurs, la Société poursuit le déploiement de solutions technologiques pour la tarification dynamique. Des progrès ont été accomplis pour améliorer et optimiser la contribution de la Classe Club par le biais d'une stratégie visant à maximiser les revenus par sièges-milles offerts. De plus, l'utilisation d'un outil d'optimisation des revenus permet un meilleur suivi des variations quotidiennes et de la performance des vols et des forfaits.

Préserver les liquidités et optimiser la trésorerie pour soutenir la reprise et le développement des activités

L'amélioration de la performance opérationnelle de la Société a permis d'accroître considérablement ses liquidités. Ainsi, au cours de l'exercice 2023, la Société a généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (avant variations nettes des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, de la provision pour conditions de retour et des autres actifs et passifs opérationnels) de 228,0 millions \$, en forte hausse par rapport à une sortie de fonds de 189,5 millions \$ pour l'exercice précédent.

Les activités de la Société lui ont permis de conclure l'exercice 2023 avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 435,6 millions \$, en hausse comparativement à 322,5 millions \$ à la fin de l'exercice précédent. Par ailleurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 450,8 millions \$ à la fin de l'exercice 2023, comparativement à 375,6 millions \$ à la fin de l'exercice 2022.

Poursuivre la rationalisation de la flotte notamment par l'arrivée de nouveaux appareils A321LR et la mise en œuvre du programme d'affectation indifférenciée sur plusieurs types d'appareils (« Mixed Fleet Flying »)

Au cours de l'exercice, la Société a pris livraison d'un Airbus A330, de trois Airbus A321LR et d'un Airbus A321ceo. De plus, en novembre 2022, la Société a conclu une entente pour la livraison de deux Airbus A321LR additionnels, dont la livraison est prévue en 2024.

Les appareils de la famille Airbus A320 permettent une grande flexibilité opérationnelle et répondent bien aux besoins d'Air Transat, tant pour la saison d'hiver que pour la saison estivale.

Au 31 octobre 2023, la flotte d'Air Transat compte treize Airbus A330 (332 ou 345 sièges), quinze Airbus A321LR (199 sièges) et huit Airbus A321ceo (199 sièges). En vertu des ententes actuelles, la Société compte prendre possession de quatre Airbus A321LR au cours de l'exercice 2024.

Faisant suite à l'obtention, en août 2022, de l'approbation de Transports Canada pour l'utilisation du programme d'affectation indifférenciée sur plusieurs types d'appareils (« Mixed Fleet Flying ») pour les Airbus A321 et A330, la Société procède depuis à l'adaptation et la mise en place de systèmes afin de déployer le programme et d'en tirer le plein potentiel. Ce programme autorise les pilotes accrédités à opérer sur les Airbus A321 et A330 sans distinction, ainsi qu'à mutualiser les activités de formation et de vérification qui leur sont exigées pour ces appareils.

Optimiser la structure de capital

Au cours de l'exercice 2023, la Société a poursuivi ses efforts en vue d'optimiser sa structure de capital. Tel que décrit à la section Financement, la Société a renégocié au cours de l'exercice trois de ses ententes de financement totalisant 198,0 millions \$, essentiellement en prolongeant d'un an la date d'échéance de ces emprunts, laquelle est désormais établie au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024). Ces ententes de financement sont:

- Le financement garanti CUGE de 78,0 millions \$ avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grandes entreprises (CUGE);
- · L'entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations;
- · L'entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70,0 millions \$.

Par ailleurs, le 31 août 2023, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa filiale Laminama, dont le principal actif consiste en un terrain situé à Puerto Morelos au Mexique, à un prix de vente ferme de 38,0 millions \$ US [51,4 millions \$] réglé en espèces à cette date. La Société a utilisé le produit de cette transaction pour effectuer des remboursements totalisant 53,0 millions \$ sur les facilités de crédit garanties de la Société.

Accélérer la croissance des revenus accessoires

La Société a poursuivi l'implantation d'initiatives visant à accélérer la croissance de ses revenus accessoires. D'une part, ces initiatives comprennent des campagnes marketing afin d'optimiser la vente de bagages additionnels enregistrés, de sélections de sièges de l'Option Plus et de l'Option Flex. Par ailleurs, d'autres initiatives ont ciblé le lancement d'un programme de surclassement via l'enregistrement en ligne, incluant la mise en place d'enchères pour l'obtention d'un surclassement en classe Club, ainsi que la mise en place d'une tarification raffinée pour la sélection des sièges.

Améliorer la performance du centre d'appels

En 2023, la Société a progressivement amélioré la performance de son centre d'appels, alors que le temps d'attente moyen a diminué tout au cours de l'exercice. Pour ce faire, la Société a procédé à l'ajout de centaines de nouvelles personnes au centre d'appels, procuré de la formation et de l'accompagnement additionnels à ces ressources pour être en mesure d'offrir un service répondant aux objectifs d'efficacité ciblés.

Toujours dans l'optique d'améliorer l'expérience client, la Société poursuit assidûment le déploiement d'un plus grand nombre de solutions en libre-service, ce qui devrait se traduire par une réduction du nombre d'appels traités et une amélioration du délai de traitement de chaque requête.

CAPACITÉ DE RÉALISER LES OBJECTIFS

Notre capacité de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés dépend de nos ressources financières et non financières, qui ont toutes contribué par le passé au succès de nos stratégies et à l'atteinte de nos objectifs.

Nos ressources financières se composent de ce qui suit :

Trésorerie Nous comptons sur des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésore en fiducie ou autrement réservés) de 435,6 millions \$ au 31 octobre 2023.				
Facilités de crédit	Nous pouvons également compter, entre autres, sur une facilité de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ et sur une facilité de crédit à court terme subordonnée de 46,0 millions \$ venant à échéance le 29 avril 2025 aux fins de nos opérations. De plus, tel que décrit à la section Financement, la Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui as permis d'emprunter des liquidités de 717,7 millions \$, par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion contient plus de détails à ce sujet.			

Nos ressources non financières comprennent :

Marque	La Société continue de renforcer son image de marque distincte et sa réputation.
Structure	La structure intégrée permet d'assurer un meilleur contrôle de la qualité de nos produits et services et facilite l'implantation de programmes de gains d'efficacité.
Ressources humaines	Les employés travaillent en équipe et sont engagés à assurer la satisfaction globale de la clientèle et à participer à l'amélioration de l'efficacité de la Société. En outre, nous croyons que la Société bénéficie d'une solide équipe de direction.
Relations avec les fournisseurs	La Société entretient depuis plus de 36 ans des relations privilégiées avec de nombreux fournisseurs locaux et à destination.

Transat dispose des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2024 et continuer de tirer parti de ses stratégies à long terme.

6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

				Variation	
	2023	2022	2021	2023	2022
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	%	%
Revenus	3 048 352	1 642 038	124 818	85,6	1 215,5
Charges d'exploitation					
Coûts liés à la prestation de services touristiques	707 023	355 250	31 958	99,0	1 011,6
Carburant d'aéronefs	647 795	526 152	22 373	23,1	2 251,7
Salaires et avantages du personnel	442 623	288 889	122 770	53,2	135,3
Frais de vente et de distribution	214 076	116 105	13 020	84,4	791,7
Frais d'aéroports et de navigation	191 283	128 318	13 032	49,1	884,6
Amortissement et dépréciation	186 355	154 212	193 215	20,8	(20,2)
Entretien d'aéronefs	172 812	114 159	48 832	51,4	133,8
Loyer d'aéronefs	12 254	6 018	_	103,6	_
Autres coûts aériens	272 761	162 082	24 643	68,3	557,7
Autres	110 769	90 949	57 371	21,8	58,5
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	(2 758)	2 477	4 704	(211,3)	(47,3)
Coûts de restructuration et de transaction	3 626	847	(5 878)	328,1	114,4
	2 958 619	1 945 458	526 040	52,1	269,8
Résultat (perte) d'exploitation	89 733	(303 420)	(401 222)	129,6	24,4
Coûts de financement	135 397	105 314	77 024	28,6	36,7
Revenus du financement	(42 966)	(12 982)	(4 441)	231,0	192,3
Variation de la juste valeur des dérivés	4 434	9 685	(8 849)	54,2	(209,4)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(3 544)	(21 989)	(4 934)	(83,9)	345,7
Perte (gain) de change	23 378	92 150	(53 260)	74,6	(273,0)
Radiation de coûts de financement reportés	12 743	_	_	100,0	_
Perte sur cession d'une entreprise	341	_	_	100,0	_
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	(7 275)	_	_	100,0	_
Gain sur cession d'actifs	(2 511)	(3 934)	(17 347)	(36,2)	(77,3)
Gain sur modification de la dette à long terme	(5 585)	(22 191)	_	(74,8)	100,0
Perte avant charge d'impôts	(24 679)	(449 473)	(389 415)	94,5	(15,4)
Impôts sur le résultat (récupération)					
Exigibles	528	(3 174)	(52)	116,6	(6 003,8)
Différés	85	(975)	75	108,7	(1 400,0)
	613	(4 149)	23	114,8	(18 139,1)
Perte nette de l'exercice	(25 292)	(445 324)	(389 438)	94,3	(14,4)
Perte par action :					
De base	(0,66)	(11,77)	(10,32)	94,4	(14,1)
Dilué	(0,66)	(11,77)	(10,32)	94,4	(14,1)

REVENUS

Nous tirons nos revenus du transport aérien, des voyagistes expéditifs, des agences de voyages, de la distribution, des voyagistes réceptifs et des services offerts à destination.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, nos revenus ont augmenté de 1 406,3 millions \$ (85,6 %). Cette hausse importante découle de la reprise des activités et de la vigueur de la demande. En 2022, les revenus de la Société, principalement au cours du premier semestre, avaient été freinés par la chute drastique de la demande et par des annulations massives de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron. La Société avait ainsi réduit la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée. Depuis, la Société a déployé une capacité pour la saison d'hiver équivalente à 95 % de celle prépandémique et de 90 % pour la saison d'été. Comparativement à la période correspondante de 2019, les revenus de l'exercice clos le 31 octobre 2023 ont augmentés de 3,8 %.

Pour la saison d'hiver 2023, le nombre de voyageurs a été inférieur de 8 % au nombre de voyageurs pour la période correspondante de 2019 tandis que les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield ») ont affiché une hausse de 21,0 %. Pour le réseau Sud, les prix de vente ont affiché une hausse moyenne de 21,8 %. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 85,0 %, comparativement à 88,3 % en 2019.

Pour la saison d'été 2023, dans l'ensemble, le nombre de voyageurs pour la saison estivale 2023 a été inférieur de 7 % au nombre de voyageurs pour la période correspondante de 2019 tandis que les revenus aériens unitaires ont affiché une hausse de 27,0 % comparativement à 2019. Pour les lignes transatlantiques, le revenu aérien unitaire a connu une hausse de 30,6 %. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 88,4 %, comparativement à 88,6 % en 2019.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 1 013,2 millions \$ (52,1 %) au cours de l'exercice par rapport à 2022. Cette augmentation est attribuable à la hausse de notre capacité mise en marché par rapport à la période correspondante de 2022.

Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyagistes. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels et le coût de sièges réservés auprès d'autres transporteurs aériens qu'Air Transat, ainsi que les coûts de transfert et d'excursions. L'augmentation de 351,8 millions \$ (99,0 %) résulte principalement de la hausse du nombre de forfaits vendus par rapport à 2022.

Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a augmenté de 121,6 millions \$ (23,1 %) au cours de l'exercice. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation du volume de litres consommés en raison de la hausse de la capacité ainsi qu'à la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain, partiellement compensée par la baisse des prix du carburant de 19 %, comparativement à la période correspondante de 2022.

Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 153,7 millions \$ (53,2 %) pour s'établir à 442,6 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023. L'augmentation est principalement attribuable à l'accroissement du nombre d'employés afin de soutenir la reprise des activités aériennes. Par ailleurs, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société s'était prévalue du Programme de Relance pour le Tourisme et l'Accueil (« PRTA ») et du Programme de Relance pour les Entreprises les Plus Durement Touchées (« PREPDT »); ainsi, un montant de 24,4 millions \$ avaient été comptabilisé en lien avec ces programmes. Le PRTA et le PREPDT se sont terminés le 7 mai 2022.

Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution comprennent les commissions (soit les frais payés par les voyagistes aux agences de voyages pour leurs services à titre d'intermédiaires entre le voyagiste et le consommateur), les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation. Les frais de vente et de distribution se sont élevés à 214,1 millions \$, soit une augmentation de 98,0 millions \$ (84,4 %) par rapport à l'exercice 2022. Cette augmentation découle principalement de la hausse des revenus et des dépenses de publicité à la suite de la reprise de nos activités.

Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Au cours de l'exercice, ces frais ont augmenté de 63,0 millions \$ (49,1 %), comparativement à 2022. Cette augmentation est principalement attribuables à l'augmentation de la capacité mise en marché comparativement à 2022 ainsi qu'à la hausse des prix.

Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Comparativement à 2022, ces dépenses ont augmenté de 58,7 millions \$ (51,4 %) au cours de l'exercice. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la capacité mise en marché par rapport à 2022.

Loyer d'aéronefs

Les loyers d'aéronefs correspondent aux loyers variables d'aéronefs ainsi qu'à ceux liés à des baux à court terme. Comparativement à 2022, ces dépenses ont augmenté de 6,2 millions \$ (103,6 %) au cours de l'exercice. Cette augmentation résulte de la location de deux aéronefs pour la saison d'hiver et deux aéronefs pour la saison d'été en raison du retard dans la livraison des Airbus A321LR.

Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés à la compagnie aérienne. Les autres coûts aériens ont augmenté de 110,7 millions \$ (68,3 %) au cours de l'exercice, comparativement à 2022. Cette augmentation est principalement due à une hausse de notre capacité par rapport à 2022.

Autres

Les autres frais ont augmenté de 19,8 millions \$ (21,8 %) au cours de l'exercice, comparativement à 2022. Cette augmentation découle de la hausse de notre volume d'activités par rapport à 2022.

Quote-part du résultat net d'une coentreprise

Notre quote-part du résultat net d'une coentreprise correspond à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie. Pour l'exercice, notre quote-part du résultat net s'élève à 2,8 millions \$, comparativement à une quote-part de la perte nette de 2,5 millions \$ pour 2022, reflétant une reprise des activités plus soutenue par rapport à 2022.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. L'amortissement et dépréciation a augmenté de 32,1 millions \$ (20,8 %) au cours de l'exercice 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'entrée en service de deux Airbus A321LR en 2022 et d'un Airbus A330, trois Airbus A321LR et d'un A321ceo en 2023.

De plus, préalablement à la signature de l'accord d'achat et de vente de sa filiale Laminama conclu au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Société a procédé à une évaluation de la valeur recouvrable de ses actifs non courants comparativement à leur valeur comptable. La valeur recouvrable du terrain au Mexique établie s'est avérée inférieure à sa valeur comptable. Ainsi, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 4,6 millions \$ en lien avec son terrain au Mexique.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration correspondent principalement aux indemnités de cessation d'emploi liées à la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023 ainsi qu'aux coûts de réinstallation du personnel. La Société a enregistré des coûts de restructuration de 3,6 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, comparativement à 0,8 million \$ en 2022.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré un résultat d'exploitation de 89,7 millions \$ au cours de l'exercice, comparativement à une perte d'exploitation de 303,4 millions \$ en 2022. Les résultats d'exploitation par saison se résument comme suit:

				Variation		
	2023	2022	2021	2023	2022	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	%	%	
Saison d'hiver						
Revenus	1 537 568	560 595	49 489	174,3	1 032,8	
Charges d'exploitation	1 556 931	721 949	234 017	115,7	208,5	
Perte d'exploitation	(19 363)	(161 354)	(184 528)	88,0	12,6	
Perte d'exploitation (%)	(1,3)	(28,8)	(372,9)	95,6	92,3	
Saison d'été						
Revenus	1 510 784	1 081 443	75 329	39,7	1 335,6	
Charges d'exploitation	1 401 688	1 223 509	292 023	14,6	319,0	
Résultat (perte) d'exploitation	109 096	(142 066)	(216 694)	176,8	34,4	
Résultat (perte) d'exploitation (%)	7,2	(13,1)	(287,7)	155,0	95,4	

Pour la saison d'hiver, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 19,4 millions \$ (1,3 %), comparativement à 161,4 millions \$ (28,8 %) en 2022. La demande au cours de la saison d'hiver a été largement supérieure comparativement à celle de 2022. En 2022, la reprise progressive et partielle des opérations aériennes avaient été freinée par l'annulation de vols pour la saison d'hiver en raison de la chute de la demande et des annulations de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron et des mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021.

Durant l'été, le résultat d'exploitation s'établit à 109,1 millions \$ (7,2 %), par rapport à une perte d'exploitation de 142,1 millions \$ (13,1 %) pour l'année précédente. L'amélioration de notre résultat d'exploitation découle de la reprise des activités, le retour de la demande et à la hausse des prix de vente. La diminution des prix du carburant a également contribué à l'amélioration du résultat d'exploitation. En 2022, La hausse importante des prix du carburant ainsi que la détérioration du dollar par rapport au dollar américain avaient fortement atténuées l'amélioration de notre résultat d'exploitation pour la saison estivale.

Au cours de la saison d'hiver, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 59,5 millions \$ (3,9 %), comparativement à une perte d'exploitation ajustée de 87,4 millions \$ (15,6 %) en 2022. Durant la saison d'été, nous avons enregistré un résultat d'exploitation ajustée de 203,8 millions \$ (13,5 %), par rapport à une perte d'exploitation ajustée de 69,4 millions \$ (6,4 %) en 2022. Globalement, pour l'exercice, nous avons affiché un résultat ajusté de 263,3 millions \$ (8,6 %), comparativement à une perte d'exploitation ajustée de 156,8 millions \$ (9,5 %) en 2022.

AUTRES CHARGES ET REVENUS

Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur l'obligation locative, la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée. Les coûts de financement ont augmenté de 30,1 millions \$ (28,6 %) en 2023 comparativement à 2022. La hausse est due à l'augmentation des obligations locatives principalement en raison de l'ajout de sept nouveaux baux d'aéronefs et à l'augmentation des taux d'intérêt.

Revenus de financement

Les revenus de financement ont augmenté de 30,0 millions \$ (231,0 %) au cours de l'exercice comparativement à 2022 en raison de la hausse des taux d'intérêt par rapport à 2022 et de la hausse des soldes moyens de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Variation de la juste valeur des dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change, ainsi qu'à la variation de la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises a diminué de 4,3 millions \$. La diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE a diminué de 0,1 million \$.

En 2022, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises avait diminué de 7,9 millions \$. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur des dérivés liés au carburant, combinée à une diminution de la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE de 1.8 million \$.

Réévaluation du passif lié aux bons de souscription

La réévaluation du passif lié aux bons de souscription représente la variation de la juste valeur des bons de souscription au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la juste valeur des bons de souscription a diminué de 3,5 millions \$ en raison de l'annulation des 4 687 500 bons de souscription étant donné qu'aucun tirage n'a été effectué par la Société sur le montant additionnel de 80,0 millions \$ qui était disponible jusqu'au 29 octobre 2023 sur sa facilité de crédit non renouvelable et non garantie (Financement non garantie CUGE), partiellement compensée par l'augmentation du cours de clôture de l'action de 2,60 \$ à 3,01 \$ entre le 31 octobre 2022 et le 31 octobre 2023.

Perte (gain) de change

Pour l'exercice, nous avons affiché une perte de change de 23,4 millions \$, comparativement à 92,2 millions \$ en 2022. Pour l'exercice, la perte de change est principalement attribuable à l'effet défavorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Radiation de coûts de financement reportés

Les ententes de financement de la Société lui permettait d'emprunter, jusqu'au 29 octobre 2023, des liquidités supplémentaires totales de 100 millions \$. La Société avait comptabilisé des coûts de financement reportés constitués de la juste valeur initiale des 4 687 500 bons de souscription additionnels émis dans le cadre des amendements au montage financier associés au financement non garanti CUGE effectués le 29 juillet 2022 ainsi que des frais y afférents. Puisque la Société n'a effectué aucun tirage relatif à ces liquidités supplémentaires, la Société a radié le solde de 12,7 millions \$ de ses coûts de financement reportés.

Perte sur cession d'une entreprise

Le 31 août 2023, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa filiale à part entière Laminama dont le principal actif consiste en un terrain situé à Puerto Morelos au Mexique. À la suite de cette transaction, la Société a enregistré une perte sur cession d'entreprise de 0,3 million \$.

Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise

Le gain de change à la cession d'une entreprise de 7,3 millions \$ a été réalisé à la suite du reclassement aux résultats du montant cumulé des écarts de change lié à la vente de notre filiale à part entière Laminama.

Gain sur cession d'actifs

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023, le gain sur cession d'actif de 2,5 millions \$ est dû au retour au bailleur d'un Boeing 737-800. Ce gain résulte principalement du renversement du solde d'obligations locatives y afférent. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, le gain de 3,9 millions \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4,1 millions \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 4,0 millions \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 0,1 million \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Gain sur modification de la dette à long terme

Le 31 octobre 2023, compte tenu des termes de son entente comparativement aux conditions actuelles du marché, la Société a revu ses estimations initiales de remboursements futurs liés à son financement non garanti CUGE. La Société prévoit maintenant rembourser sa facilité de crédit à sa date d'échéance, soit le 26 avril 2026. Ainsi, la valeur comptable du financement non garantie CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 5,6 millions \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

A cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société avait renégocié certains termes de l'entente qui avait été conclu avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. La Société avait conclu que les modifications liées au financement non garanti CUGE n'étaient pas substantielles tel que définies selon l'IFRS 9, Instruments financiers. Ainsi, la valeur comptable du financement non garantie CUGE avait été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22,2 millions \$ avait été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice, notre charge d'impôts sur le résultat s'élève à 0,6 million \$, en regard d'une récupération d'impôts sur le résultat de 4,1 millions \$ en 2022. Le taux d'imposition effectif s'est établi à 2,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 et à 0,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. Ainsi, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées, pour l'exercice 2023, notre perte nette s'est établie à 25,3 millions \$, soit 0,66 \$ par action (de base et diluée), par rapport à 445,3 millions \$, soit 11,77 \$ par action (de base et diluée) lors de la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer les résultats par action a été de 38 278 000 (de base et dilué), comparativement à 37 838 000 (de base et dilué) pour 2022.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023, notre perte nette ajustée s'est établie à 11,5 millions \$ (0,30 \$ par action) comparativement à 403,7 millions \$ (10,67 \$ par action) en 2022.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Pour tous les trimestres présentés, la hausse des revenus est attribuable à une reprise des activités ainsi qu'à une hausse des prix de vente. En 2022, les revenus de la Société, principalement au cours de l'hiver, avaient été freinés par la chute drastique de la demande et par des annulations massives de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron. La Société avait ainsi réduit la capacité totale de la saison d'hiver 2022.

Quant à nos résultats d'exploitation, l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle de la reprise de nos activités, du retour de la demande et à la hausse des prix de vente; ainsi, nous notons une amélioration du résultat d'exploitation pour tous les trimestres présentés de 2023 par rapport à 2022. Pour la saison d'hiver 2023 (T1 et T2), la hausse des prix du carburant a atténuée l'amélioration de notre résultat d'exploitation. Pour la saison d'été 2023 (T3 et T4), l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle également de la diminution des prix du carburant, partiellement atténuée par la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Principales informations financières	trimestrielles	non audité	es					
(en milliers de dollars,	T1-2022	T2-2022	T3-2022	T4-2022	T1-2023	T2-2023	T3-2023	T4-2023
sauf les données par action)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	202 438	358 157	508 304	573 139	667 457	870 111	746 317	764 467
Résultat (perte) d'exploitation	(73 841)	(87 513)	(93 218)	(48 848)	(38 103)	18 740	64 375	44 721
Résultat net (perte nette)	(114 345)	(98 276)	(106 472)	(126 231)	(56 610)	(29 180)	57 303	3 195
Résultat (perte) de base par action	(3,03)	(2,60)	(2,82)	(3,32)	(1,49)	(0,76)	1,49	0,08
Résultat (perte) dilué(e) par action	(3,03)	(2,60)	(2,82)	(3,32)	(1,49)	(0,76)	1,49	0,08
Résultat (perte) d'exploitation ajusté(e) 1	(36 369)	(51 014)	(57 824)	(11 545)	3 331	56 144	114 782	89 007
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) 1	(95 317)	(111 563)	(120 901)	(75 930)	(61 564)	(7 957)	42 302	15 676
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action 1	(2,53)	(2,95)	(3,20)	(2,00)	(1,62)	(0,21)	1,10	0,41

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre, la Société a affiché des revenus de 764,5 millions \$, soit 191,3 millions \$ de plus que pour la période correspondante de 2022, alors qu'ils avaient atteint 573,1 millions \$. Cette augmentation est attribuable à la reprise des opérations aérienne, à une demande soutenue et à la hausse des prix de vente. Nos activités se sont soldées par un résultat d'exploitation de 44,7 millions \$, comparativement à une perte d'exploitation de 48,8 millions \$ en 2022. Le résultat d'exploitation présente une amélioration par rapport à 2022, toutefois, la hausse des prix du carburant ainsi que la détérioration du dollar par rapport au dollar américain ont atténuées l'amélioration de notre résultat d'exploitation.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons enregistré un résultat net de 3,2 millions \$ (0,08 \$ par action de base et diluée), comparativement à une perte nette de 126,2 millions \$ (3,32 \$ par action de base et diluée) en 2022.

Pour le quatrième trimestre, notre résultat net ajusté s'est établie à 15,7 millions \$ (0,41 \$ par action) comparativement à une perte nette ajustée de 75,9 millions \$ (2,00 \$ par action) en 2022.

7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 octobre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 435,6 millions \$, comparativement à 322,5 millions \$ au 31 octobre 2022. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 450,8 millions \$ à la fin de l'exercice 2023, comparativement à 375,6 millions \$ au 31 octobre 2022. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement déficitaire de 57,7 millions \$, soit un ratio de 0,95, par rapport à un fonds de roulement déficitaire de 21,7 millions \$ et un ratio de 0,98 au 31 octobre 2022.

L'actif total a augmenté de 298,2 millions \$ (13,1 %), passant de 2 271,1 millions \$ le 31 octobre 2022 à 2 569,4 millions \$ le 31 octobre 2023. Cette hausse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté plus loin. Les capitaux propres ont diminué de 28,9 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 750,2 millions \$ au 31 octobre 2022 à 779,0 millions \$ au 31 octobre 2023. Cette baisse découle principalement de la perte nette de 25,3 millions \$.

	31 octobre 2023	31 octobre 2022	Écart	Principales sources d'explication des écarts
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	importants
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435 647	322 535	113 112	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	450 752	375 557	75 195	Augmentation du volume d'activités
Clients et autres débiteurs	138 675	265 050	(126 375)	Diminution des sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit
Impôts sur le résultat à recevoir	598	5 537	(4 939)	Encaissement d'impôts recouvrables liés aux PCAA
Stocks	33 735	26 725	7 010	Augmentation de l'inventaire de pièces d'aéronefs
Charges payées d'avance	38 113	26 428	11 685	Augmentation du volume d'activités
Dépôts	322 805	201 623	121 182	Nouveaux dépôts auprès de processeurs de cartes de crédit et augmentation des dépôts liés aux entretiens d'aéronefs
Actifs d'impôt différé	1 047	953	94	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé par certaines filiales étrangères
Immobilisations corporelles	1 083 109	1 000 151	82 958	Principalement en raison de la prise de livraison de trois Airbus A321LR, d'un Airbus A321ceo et d'un Airbus A330 et la capitalisation des travaux d'entretien d'aéronefs admissibles, partiellement compensées l'amortissement de la période et par la vente d'un terrain au Mexique
Immobilisations incorporelles	14 771	13 261	1 510	Acquisitions de logiciels partiellement compensées par l'amortissement de la période
Instruments financiers dérivés	38 321	11 939	26 382	Variation favorable des dérivés liés au carburant et aux devises contractés
Placement	11 797	8 820	2 977	Quote-part du résultat net d'une coentreprise
Coûts de financement reportés	_	12 552	(12 552)	Radiation des coûts de financements reportés

	31 octobre 2023	31 octobre 2022	Écart	Principales sources d'explication des écarts
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	importants
Passif				
Fournisseurs et autres créditeurs	319 764	289 897	29 867	Augmentation du volume des activités
Impôts sur le résultat à payer	416	1 054	(638)	Aucun écart important
Dépôts de clients et revenus différés	754 176	602 509	151 667	Augmentation du volume des activités
Instruments financiers dérivés	17 158	6 209	10 949	Variation défavorable des dérivés liés au carburant et aux devises contractés
Dette à long terme et obligations locatives	1 890 596	1752 068	138 528	Principalement en raison de l'ajout de baux d'aéronefs soit de trois Airbus A321LR, d'un Airbus A321ceo et d'un Airbus A330 et la dépréciation du dollar par rapport à la devise américaine, partiellement compensé par les remboursements de capital et le retour d'un aéronef
Provision pour conditions de retour	177 832	154 772	23 060	Augmentation principalement liée au passage du temps
Passif lié aux bons de souscription	20 816	24 360	(3 544)	Annulation des bons de souscription partiellement compensée par l'augmentation de la juste valeur de la période en raison de la variation du cours de l'action de la Société
Subvention publique différée	146 634	169 025	(22 391)	Produits tirés des subventions publiques de la période selon la méthode du taux d'intérêt effectif
Passif lié aux avantages du personnel	20 961	20 773	188	Aucun écart important
Passifs d'impôt différé	56	644	(588)	Aucun écart important
Capitaux propres				
Capital-actions	223 450	221 924	1 526	Émissions sur le capital autorisé
Provision pour paiements fondés sur des actions	16 329	16 092	237	Charge liée aux paiements fondés sur des actions
Déficit	(1 008 452)	(984 602)	(23 850)	Perte nette
Montant cumulé des écarts de change	(10 366)	(3 594)	(6 772)	Reclassement du gain de change réalisé à la cession d'une entreprise, partiellement compensé par le gain de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

FLUX DE TRÉSORERIE

				Variation	
	2023	2022	2021	2023	2022
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	%	%
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	321 750	(177 854)	(518 444)	280,9	65,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 935)	(33 783)	4 542	76,5	(843,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(203 021)	99 689	522 071	(303,7)	(80,9)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	2 318	1 288	(1 407)	80,0	191,5
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	113 112	(110 660)	6 762	202,2	(1 736,5)

Activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 321,8 millions \$, par rapport à une utilisation de 177,9 millions \$ en 2022. L'augmentation de 499,6 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à la hausse de 417,5 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds, à la hausse de 76,1 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, à l'augmentation de 5,7 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour et à la hausse de 0,4 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement se sont établis à 7,9 millions \$ pour l'exercice courant, par rapport à des flux de trésorerie utilisés de 33,8 millions \$ en 2022. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées 57,6 millions \$, et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et en des pièces de rechange, comparativement 32,5 millions \$ pour 2022. De plus, en 2023, un montant de 48,1 millions \$ a été reçu à titre de contrepartie nette en lien avec la cession de Laminama, dont le principal actif consistait en un terrain.

Activités de financement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités de financement se sont établis à 203,0 millions \$ par rapport à des flux de trésorerie générés de 99,7 millions \$ en 2022. La Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 151,4 millions \$, comparativement à 108,3 millions \$ en 2022. La Société a également procédé à des remboursements liés à ses facilités de crédit pour un montant total de 53,0 millions \$, comparativement à 3,3 millions \$ en 2022. Aucun tirage n'a été effectué au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, alors que la Société avait prélevé des montants sur ses facilités de crédit totalisant 213,2 millions \$ en 2022.

FINANCEMENT

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui a permis d'emprunter des liquidités de 743,3 millions \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Le 29 juillet 2022, la Société avait renégocié son accord avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 100,0 millions \$. Ces liquidités supplémentaires étaient disponibles jusqu'au 29 octobre 2023 et n'ont pas été utilisées par la Société. L'accord amendé mettait également à la disposition de la Société une facilité de crédit additionnelle de 50,0 millions \$ jusqu'au 29 juillet 2023 sujette à certaines conditions, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Cette facilité de crédit additionnelle n'a pas été utilisé par la Société. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE au montant initial de principal de 78,0 millions \$ afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment 29 avril 2024). Le 29 juillet 2022, la Société avait également renégocié son entente afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 20,0 millions \$ qui étaient disponibles jusqu'au 29 octobre 2023, lesquelles n'ont pas été utilisées, et aussi afin de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2023, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Société a effectué un remboursement de 25,6 millions \$, portant ainsi le solde de principal à rembourser à 52,4 millions \$. Au 31 octobre 2023 la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 51,9 millions \$ [77,2 millions \$ au 31 octobre 2022].

Financement non garanti CUGE

Un montant de 312,0 millions \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie qui vient à échéance le 29 avril 2026. La facilité de crédit a été renégociée les 9 mars 2022 et 29 juillet 2022 afin d'obtenir l'accès à des liquidités supplémentaires de 80,0 millions \$ qui étaient disponibles jusqu'au 29 octobre 2023, lesquelles n'ont pas été utilisées, et afin de modifier les taux d'intérêt. La facilité de crédit porte intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au 31 octobre 2023, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 317,2 millions \$ [284,8 millions \$ au 31 octobre 2022].

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites cidessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action (représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume pour les cinq jours de bourse précédant l'émission des bons) au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE. Le 29 octobre 2023, ces 4 687 500 bons de souscription ont été annulés puisque la Société n'a pas tiré sur le montant additionnel de 80,0 millions \$ de sa facilité de crédit non renouvelable et non garantie (Financement non garanti CUGE) qui était disponible jusqu'à cette date.

Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Rapport de gestion

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Aux 31 octobre 2023 et 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 622 339 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 377 661 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43,3 millions \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages, portant ainsi son total à 353,3 millions \$. Cette facilité de crédit non garantie a été accordée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Aux 31 octobre 2023 et 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 31 octobre 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 205,2 millions \$ [182,5 millions \$ au 31 octobre 2022], et un montant de 146,6 millions \$ [169,0 millions \$ au 31 octobre 2022] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021.
 Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- · À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- · À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Les 28 avril 2023 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024) et 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023) respectivement. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2023, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Aux 31 octobre 2023 et 2022, la facilité était pleinement utilisée.

Entente de crédit subordonnée

Les 28 avril 2023 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations au montant initial de principal de 70,0 millions \$ afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024) et 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023) respectivement. L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2023, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Société a effectué un remboursement de 27,4 millions \$, dont 3,4 millions \$ représentaient des intérêts capitalisés, portant ainsi le solde de principal à rembourser à 46,0 millions \$. Aux 31 octobre 2023 et 2022, la facilité était pleinement utilisée.

Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers consolidés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 851,5 millions \$ au 31 octobre 2023 (978,0 millions \$ au 31 octobre 2022) et se résument comme suit :

ENTENTES HORS BILAN	2023	2022
(en milliers de dollars)	\$	\$
Garanties		
Lettres de crédit irrévocables	1 350	978
Contrats de cautionnement	797	469
Contrats de location		
Obligations en vertu de contrats de location	849 320	976 510
	851 467	977 957
Ententes avec des fournisseurs	54 407	17 352
	905 874	995 309

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2023, un montant de 69,9 millions \$ [55,9 millions \$ au 31 octobre 2022] était utilisé, dont 29,8 millions \$ [31,3 millions \$ au 31 octobre 2022] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de laquelle un montant de 1,1 million £ (1,9 millions \$) a été tiré.

Au 31 octobre 2023, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait diminué de 126,5 millions \$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette diminution découle principalement de la réception de trois Airbus A321LR et d'un Airbus 321ceo, partiellement compensée par la dépréciation du dollar vis-à-vis le dollar américain, la signature d'une entente pour la location d'un Airbus A321XLR et de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les loyers futurs.

Nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR EXERCICE	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et plus	Total
Exercices clos les 31 octobre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations contractuelles							
Dette à long terme	21 449	189 507	406 061	4 309	355 377	_	976 703
Obligations locatives	217 974	213 284	188 744	177 034	161 524	618 829	1 577 389
Contrats de location (hors bilan)	17 857	36 440	55 839	67 629	70 581	600 974	849 320
Ententes avec des fournisseurs et autres obligations	30 112	13 544	7 403	7 283	3 152	31 814	93 308
	287 392	452 775	658 047	256 255	590 634	1 251 617	3 496 720

Transat A.T. inc.

Rapport de gestion

Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 669,1 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 1 221,5 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 2 058,0 millions \$ au 31 octobre 2023, soit une hausse de 125,1 millions \$ comparativement au 31 octobre 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'ajout de trois Airbus A321LR, d'un Airbus A321ceo et d'un Airbus A330 à notre flotte permanente, à l'appréciation du dollar américain vis-à-vis du dollar, partiellement compensée par les remboursements des obligations locatives et les remboursements de dettes à long terme.

La dette totale nette a augmenté de 12,0 millions \$, passant de 1 610,4 millions \$ au 31 octobre 2022 à 1 622,4 millions \$ au 31 octobre 2023. L'augmentation de notre dette totale nette est due à la hausse de notre dette totale, partiellement compensée par l'augmentation de notre solde de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Actions en circulation

Au 31 octobre 2023, il y avait trois catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 8 décembre 2023, il y avait un total de 38 595 923 actions à droit de vote en circulation.

Options d'achat d'actions

Au 8 décembre 2023, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 425 904, dont 75 904 pouvaient être exercées.

Bons de souscription

Au 31 octobre 2023 et au 8 décembre 2023, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient émis. Au 31 octobre 2023 et au 8 décembre 2023, un total de 13 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé. Selon les termes de l'entente de financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

8. AUTRES

FLOTTE

Au 31 octobre 2023, la flotte permanente d'Air Transat compte treize Airbus A330 (332 ou 345 sièges), quinze Airbus A321LR (199 sièges) et huit Airbus A321ceo (199 sièges). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, un Airbus A330, trois Airbus A321LR et un Airbus A321ceo sont entrés en service et un Boeing 737-800 a été retourné au bailleur.

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

9. COMPTABILITÉ

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Nous évaluons périodiquement ces estimations, qui sont fondées sur l'expérience passée, les changements survenus dans le secteur commercial et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs, que nous, la direction, croyons raisonnables dans les circonstances. Nos estimations font appel à notre jugement, lequel se fonde sur les informations qui nous sont accessibles. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Ces rubriques ne portent que sur les estimations que nous jugeons importantes en fonction du degré d'incertitude et de la vraisemblance de l'incidence marquée qu'elles pourraient avoir par rapport à d'autres. Nous utilisons des estimations dans de nombreux autres domaines pour traiter les questions incertaines.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Au 31 octobre 2023, la Société a déterminé qu'il n'existait aucun indice qu'un actif a pu se déprécier.

Au 31 octobre 2022, la Société a déterminé que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Ce modèle est basé sur des données d'entrée de niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Les flux de trésorerie ont été tirés des prévisions financières pour les 2023 à 2026, basées sur le plan stratégique 2022-2026 et le budget 2023 de la Société, qui correspondaient aux meilleures estimations de la direction et qui ont été approuvées par le conseil d'administration, et tenaient compte des conditions à ce moment et prévues du marché, en incluant les effets de la pandémie de COVID-19. La Société a eu recours à diverses hypothèses pour établir ces projections qui sont, de par leur nature, incertaines et pouvaient évoluer de manière imprévisible; il est donc possible que ce projections ne se réalisent pas, notamment si la demande demeure à des niveaux plus faibles que ceux attendus et que les restrictions de voyage persistent dans le temps.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation sont les suivantes :

- Un taux d'actualisation moyen de 15,70 %, soit le coût moyen pondéré du capital de la Société. Ce taux a été déterminé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs tels que le taux d'intérêt sans risque, le rendement requis sur les investissements en actions, les facteurs de risque propres à la l'industrie du transport aérien et les facteurs de risque propres aux UGT de la Société;
- Un taux de croissance à long terme de 2,0% au-delà de la période de 5 ans, basé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada;
- Un prix du gallon de carburant entre 2,24 \$US et 3,79 \$US, selon les meilleures estimations de la direction.

Au 31 octobre 2022, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie actualisés et aucune dépréciation n'aurait été requise advenant la modification de ces hypothèses.

Provision pour conditions de retour

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs, soit les dépôts d'entretien aux bailleurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts actuels des travaux et l'inflation de ces coûts, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À leur date d'émission, le passif lié aux bons de souscription, totalisant 51,3 millions \$, a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Impôts

En raison des incidences défavorables de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, la Société a cessé de comptabiliser les actifs d'impôts différés de ses filiales canadiennes et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. La Société a évalué les indicateurs positifs et négatifs disponibles afin de déterminer si un résultat imposable suffisant pouvait être réalisé afin de comptabiliser les actifs d'impôts différés existants. Il existe des indications négatives liées aux pertes générées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2023 et les exercices précédents. Ces indications négatives l'emportent sur les indications positives historiques; ainsi, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés pour ses filiales canadiennes au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023. Les déductions fiscales sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable.

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses charges et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Gestion du risque de change

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses obligations locatives, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 78 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 17 % des revenus sont réalisés avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de devises qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés aux devises en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois.

La Société peut documenter à titre d'instruments de couverture certains de ses dérivés de change et, le cas échéant, démontre régulièrement que ces instruments sont suffisamment efficaces pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture. Ces dérivés de change sont désignés comme couverture de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

Gestion du risque lié aux prix du carburant

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés au carburant, dont l'échéance est généralement de moins douze mois.

Les instruments financiers dérivés liés à l'achat de carburant sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés » à l'état consolidé des résultats. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ».

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les créances-clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 11,3 millions \$ au 31 octobre 2023 [9,5 millions \$ au 31 octobre 2022]. Les comptes clients sont composés de soldes à recevoir d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyagistes géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2023 et 2022. Au 31 octobre 2023, environ 11 % [environ 14 % au 31 octobre 2022] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 77 % [environ 78 % au 31 octobre 2022] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

Les soldes à recevoir des processeurs de cartes de crédit et les dépôts auprès de ces derniers totalisent 46,9 millions \$ et 92,1 millions \$ respectivement au 31 octobre 2023 [196,9 millions \$ et 20,8 millions \$ respectivement au 31 octobre 2022]. Le risque de crédit pour ces montants est négligeable.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 43,7 millions \$ au 31 octobre 2023 [37,9 millions \$ au 31 octobre 2022] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2023, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 18,9 millions \$ [10,0 millions \$ au 31 octobre 2022] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services la Société effectue des dépôts. Au 31 octobre 2023, ces dépôts totalisent 7,0 millions \$ [7,4 millions \$ au 31 octobre 2022]. Ces dépôts sont compensés par les achats chez ces fournisseurs. Le risque provient du fait que ces fournisseurs ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les services ou biens requis. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls fournisseurs qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre de fournisseurs et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

Transat A.T. inc.

Rapport de gestion

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2023 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A2 [selon Standard & Poor's] ou P2 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2023.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses facilités de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

MODIFICATIONS COURANTES ET FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications d'IAS 12 - Impôts sur le résultat

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 12, Impôts sur le résultat. Ces modifications instaurent une exception temporaire obligatoire à l'application des dispositions en ce qui concerne la comptabilisation de l'impôt différé rattaché à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 et la présentation d'informations à son sujet. La Société a appliqué l'exception temporaire obligatoire, qui entre en vigueur immédiatement et qui doit être appliquée de façon rétrospective, dans les territoires où les règles ont été quasi adoptées. La Société a évalué que l'application rétrospective de ces modifications n'a aucune incidence immédiate sur les résultats consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2023, des informations supplémentaires sur la charge (le recouvrement) d'impôt et d'autres informations à l'égard des expositions fiscales découlant du Pilier 2 seront à fournir.

Modifications d'IAS 1 - Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants qui apportait des modifications à IAS 1, Présentation des états financiers. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pouvait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

10. RISQUES ET INCERTITUDES

La présente section donne un aperçu des risques généraux ainsi que des risques particuliers auxquels Transat et ses filiales sont exposées, lesquels sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de la Société.

La présente section ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou ses activités. En outre, les risques et incertitudes décrits peuvent se matérialiser ou non, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles prévues aux présentes. D'autres sources de risques et d'incertitude, insoupçonnées ou jugées négligeables pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un effet défavorable sur la Société.

GOUVERNANCE DES RISQUES

Pour améliorer ses capacités de gestion du risque, la Société a établi un cadre de référence visant à fournir une structure permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les différents risques applicables à son industrie et ceux subis par toutes les sociétés. Ce cadre de référence est guidé par les principes suivants :

- · Promouvoir une culture de sensibilisation au risque, au niveau du siège social et des filiales; et
- · Intégrer la gestion des risques aux objectifs stratégiques, financiers et opérationnels.

Pour chacun des risques, un propriétaire a été identifié pour élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation afin de limiter les conséquences des risques sous sa responsabilité et/ou la probabilité que ses risques se manifestent. Ce propriétaire représente une première ligne de défense en gestion des risques. Les services support de la Société, soit les fonctions Finances, Affaires juridiques, Sécurité informatique et Ressources humaines constituent quant à elles une deuxième ligne de défense car elles participent à la conception et au fonctionnement des mesures d'atténuation complémentaires des risques. Finalement, le service d'Audit interne de la Société représente la troisième ligne de défense pour fournir une assurance indépendante quant à l'efficacité et à l'efficience des contrôles visant ces mesures d'atténuation.

De plus, la Société a adopté un processus continu de gestion des risques comprenant une évaluation trimestrielle des risques auxquels la Société et ses filiales sont exposées, sous la surveillance du comité d'audit (risques financiers), du comité des ressources humaines et de rémunération (risques de ressources humaines) et du comité de gestion des risques et responsabilité d'entreprise (risques stratégiques et opérationnels).

La gestion de ces risques est également partagée entre les membres de la direction et du conseil d'administration de la Société suivant une cartographie unique et un langage commun afin d'éliminer une gestion des risques « en silos ». En raison des contextes économique et socio-politique qui évoluent constamment, les risques auxquels la Société est exposée ont été réévalués en détails par les dirigeants de la Société. Cet exercice essentiel a permis de mettre à jour l'ordre de priorité des risques selon leur niveau de probabilité de réalisation et leur effet quantitatif et qualitatif sur les activités de la Société. Ces risques sont ensuite classés en fonction des impacts qui peuvent affecter le plan stratégique, la Société ou les opérations. Cet exercice annuel s'est conclu par un total de 30 risques, cotés par ordre d'importance : rouge pour les 6 risques hautement prioritaires, orange pour les 7 risques prioritaires, jaune pour les 11 risques modérés et vert pour les 6 risques faibles. Ces risques sont ensuite regroupés selon le sujet traité et par responsable, pour en faciliter leur compréhension et s'assurer que les mesures de mitigation soient appliquées adéquatement, tel qu'exposé dans les paragraphes suivants.

RISQUES PRINCIPAUX

Un aperçu général de chacune des principales catégories de risques est présenté ci-après, décrivant également les principales mesures pour réduire si possible l'occurrence et atténuer l'impact potentiel de ces risques sur les objectifs d'affaires de la Société. Bien que des couvertures d'assurances sont souscrites pour certains de ces risques, et que des mesures d'atténuation opérationnelles soient en place, rien ne garantit que ces actions permettraient de réduire de façon efficace les risques qui pourraient avoir une incidence négative sur la situation financière de la Société, sa réputation et/ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques et opérationnels.

RISQUES FINANCIERS

En raison des risques évoqués plus bas dans la section des risques économiques et généraux, nos résultats d'exploitation futurs pourraient être inférieurs aux attentes des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs, ce qui aurait un effet défavorable sur le cours de nos actions.

Comme les conditions du marché actuel et la santé financière de l'entreprise ne sont pas optimales, la Société pourrait être confrontée à des difficultés pour refinancer sa dette et ainsi, répondre à ses besoins de financement futurs. La Société continue d'étudier différentes options afin de refinancer une partie de la dette existante, notamment celle du gouvernement du Canada, à des conditions plus avantageuses à moyen terme que celles en place. La Société ne peut donner de garantie qu'elle aura accès à de telles sources de financement ou encore à des conditions de financement acceptables. Bien que la Société ait réussit à prolonger régulièrement la maturité de sa dette et ait mis en place des lignes de crédit, rien ne garantit qu'elle disposera des liquidités nécessaires pour répondre à ses obligations.

Les facilités de crédit actuelles de la Société sont assujetties à la conformité à l'égard de certains ratios financiers et conditions financières. Rien ne garantit que la Société respectera ces ratios financiers et conditions financières et qu'elle pourra continuer à utiliser ses facilités de crédit actuelles ou à obtenir du financement supplémentaire. Par ailleurs, une volatilité des marchés financiers pourrait entrainer une diminution de l'accessibilité au crédit et une augmentation des coûts d'emprunt, rendant ainsi plus difficile l'accès à du financement supplémentaire selon des modalités satisfaisantes. Conséquemment, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en subir les contrecoups.

De plus, dans le cours normal, la Société fait face à un certain nombre d'échéances à court terme se rapportant à des contrats de services avec des processeurs de cartes de crédit. Ces ententes devront être renouvelées ou remplacées dans le contexte du marché prévalant au moment de leur échéance, ce qui pourrait se traduire par des modalités de fonctionnement plus onéreuses pour la Société ou une incapacité à renouveler ou remplacer ces contrats.

Transat est tout particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Bien que la Société ait mis en place un programme de couverture sur le prix du carburant, rien ne garantit que nous serions en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant sur nos clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une telle augmentation suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, sur notre situation financière ou sur nos résultats d'exploitation.

Transat est tenue à des obligations considérables non résiliables en vertu de contrats de location à l'égard de sa flotte aérienne. Si la Société ne reprend pas ses activités à des niveaux suffisants, les paiements en vertu de nos contrats de location pourraient avoir une incidence importante sur les activités de notre Société.

Transat est également exposée, en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, aux variations du taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien. Ces variations de taux de change pourraient augmenter nos coûts d'exploitation ou diminuer nos revenus.

Les récentes hausses des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les frais d'intérêt découlant des titres de créance à taux fixe et variable, ce qui aurait une incidence sur nos frais d'intérêt.

Dans le cadre de nos activités, nous recevons des dépôts et des paiements anticipés de nos clients. Si les fonds provenant de ces paiements anticipés devaient diminuer, ou qu'ils ne soient pas disponibles pour payer nos fournisseurs, nous devrions trouver une autre source de capital. Ainsi rien ne pourrait garantir que nous trouverions une telle source selon des modalités qui conviennent à la Société, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos activités. Selon notre politique de placement, nous ne pouvons investir ces dépôts et paiements anticipés que dans des titres de bonne qualité. Si ces titres ne procurent pas un aussi bon rendement que par le passé, notre Société pourrait voir ses revenus d'intérêts diminuer. De plus, la Société est exposée au risque que les institutions financières avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements.

Comme société qui traite des informations relatives aux cartes de crédit qu'utilisent nos voyageurs, nous devons nous conformer à des règles exigées par nos processeurs de cartes de crédit. Le défaut de respecter certaines règles relatives aux dépôts ou de sécurité des données de cartes bancaires peut résulter en des pénalités ou la suspension des services offerts par les processeurs de cartes de crédit. De plus, les processeurs de cartes de crédit ont déjà pris des mesures de mitigation telle que la retenue des fonds jusqu'à ce que le service soit rendu au client. L'incapacité d'utiliser des cartes de crédit pourrait avoir un impact significatif défavorable sur nos réservations et par conséquent, sur nos résultats d'exploitation et notre rentabilité.

Il est aussi parfois difficile de prévoir la façon dont certaines lois fiscales, canadiennes ou internationales, sont interprétées par les autorités fiscales appropriées. À la suite d'interprétation de ces lois par les différentes autorités, la Société pourrait devoir réviser ses propres interprétations des lois fiscales, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre marge bénéficiaire.

La Société déploie tous les efforts et demeure confiante de retrouver une rentabilité selon son plan stratégique, les conditions actuelles du marché et la reprise de ses opérations. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera apte à s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. De plus, afin de financer les activités de la Société jusqu'à l'échéance des facilités de crédit, la Société pourrait devoir de nouveau emprunter des montants suffisants pour répondre à ses besoins, mais rien ne garantit qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de la soutenir.

D'autres facteurs socio-économiques et géopolitiques sont également présents et créé une incertitude additionnelle liée à la demande du voyage pour les prochains mois. Ces éléments sont davantage évoqués plus bas à la section des risques économiques et généraux.

Finalement, l'industrie du voyage en général et nos activités en particulier sont saisonnières. Par conséquent, nos résultats d'exploitation trimestriels peuvent varier. Nous croyons donc que les comparaisons de nos résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre, ou d'un semestre à l'autre, ne sont pas nécessairement significatives et ne devraient pas servir d'indice d'un rendement futur.

RISQUE DE CYBER-ATTAQUES

Dans le cadre de ses opérations, la Société recueille, utilise et conserve, pour une période déterminée, de grandes quantités de données sur les clients, à des fins commerciales, marketing et autres dans nos divers systèmes informatiques. Ces données sont stockées et traitées dans nos installations et dans des installations appartenant à des tiers, y compris, par exemple, dans un environnement infonuagique hébergé par un tiers. L'intégrité et la protection des données de nos clients, de nos employés et de notre entreprise, ainsi que le fonctionnement continu de nos systèmes et des autres fournisseurs de services tiers, sont essentiels à nos activités. La réglementation et les obligations contractuelles applicables en matière de sécurité et de protection de la vie privée sont de plus en plus exigeantes et comportent des pénalités de non-conformité onéreuses.

Malgré nos efforts pour nous protéger contre l'accès non autorisé à nos systèmes et à l'information de nature délicate, en raison de la portée et de la complexité de leur structure de technologie de l'information, de notre dépendance envers des tiers pour soutenir et protéger notre structure et nos données et de l'évolution constante des cyber-menaces, nos systèmes et ceux de tiers sur lesquels nous comptons sont sujets aux perturbations, défaillances, accès non autorisé, cyberterrorisme, erreurs d'employés, négligence, fraude ou autre utilisation abusive. De plus, étant donné la sophistication des pirates informatiques pour accéder sans autorisation à nos renseignements sensibles, nous pourrions ne pas être en mesure de détecter la violation pendant de longues périodes, voire pas du tout.

Ces événements, accidentels ou intentionnels, pourraient entraîner le vol, l'accès ou la divulgation non autorisés, la perte, l'utilisation frauduleuse ou illégale de données de clients qui pourraient nuire à notre réputation, entraîner une interruption de nos services ou entraîner une perte d'affaires, ainsi que des frais de réparation et autres, amendes, enquêtes, actions en justice ou poursuites. Par conséquent, des incidents futurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, notamment sur nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation.

RISQUES RELIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

La capacité de la Société de mener à bien son plan de reprise des opérations est tributaire de l'expérience de ses dirigeants et employés clés, ainsi que de la connaissance qu'ils ont du milieu touristique, des secteurs voyages et aériens. Dans le contexte économique actuel et celui de l'industrie touristique, il est difficile de retenir les ressources nécessaires à la reprise à cause de la capacité limitée de payer ses employés à leur juste valeur. Conséquemment, la perte d'employés importants pourrait nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation.

De plus, notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion de rendement, notre plan de relève, notre plan de rétention ainsi que notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs sur notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour reprendre le niveau d'activités prépandémique, soutenir la croissance éventuelle et le succès de la Société. Pour la reprise des activités de la Société, plusieurs embauches sont requises et représentent un sérieux défi étant donné le contexte de la rareté de main-d'œuvre dans l'économie en général au Québec et au Canada. Cette pénurie exige dorénavant des conditions salariales qui sont exigeantes pour la Société à cause de sa capacité limitée de rémunérer cette main d'œuvre selon les nouvelles tendances du marché de l'emploi.

Les coûts de main-d'œuvre constituent une des rubriques importantes parmi les charges d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que Transat parvienne à maintenir ces coûts à des niveaux qui ne nuiront pas à ses activités, au résultat de son activité, ni à sa situation financière.

La filiale Air Transat de la Société est la seule avec des employés syndiqués, lesquels sont encadrés par cinq conventions collectives. Celle des agents de bord soit le « syndicat canadien de la fonction publique », division du transport aérien, est échue depuis le 31 octobre 2022 et représente un bassin important d'employés. Il est d'ailleurs possible que les négociations pour le renouvellement de cette convention collective puissent entraîner au cours des prochaines années des arrêts, des ralentissements de travail ou des augmentations substantives des coûts de main d'œuvre qui pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre résultat d'exploitation.

De plus, l'industrie aéronautique fait face actuellement à une pression des syndicats de pilotes qui exigent des réajustements de leur rémunération, causée par une pénurie anticipée de cette main d'œuvre. Les récents accords conclus tant aux États-Unis qu'au Canada pourraient contribuer aux départs de pilotes. La Société pourrait devoir rouvrir la convention collective des pilotes, ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement les coûts de cette main d'œuvre spécialisée. A défaut de satisfaire aux demandes des pilotes, la Société s'expose à des départs massifs de ses pilotes, et par conséquent, elle pourrait devoir suspendre ses opérations aériennes.

RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET FOURNISSEURS CLÉS

Malgré le positionnement favorable que nous procure notre intégration verticale, nous dépendons en partie de tiers qui nous fournissent certains éléments constitutifs de nos forfaits. Toute interruption importante de l'approvisionnement en produits et services de ces fournisseurs, dont certains seraient hors de notre contrôle, pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Notre dépendance envers, entre autres, Airbus, Rolls-Royce, Pratt & Whitney, CFM, STS Aviation, Kelowna Flightcraft Aerospace, Lufthansa Technik, Sabena Technic, et A.J.Walter fait en sorte que nous pourrions subir les contrecoups de tous problèmes reliés aux aéronefs d'Airbus et aux moteurs Rolls-Royce ou Pratt & Whitney que nous utilisons, y compris des matériaux ou pièces défectueux, des problèmes mécaniques ou des perceptions négatives au sein de la communauté des voyageurs.

La récente problématique de fabrication des moteurs Pratt & Whitney sur les Airbus 320 soulève des préoccupations pour la Société qui détient ce type d'aéronefs. Ce problème touche toutes les compagnies aériennes qui exploitent également ce type d'appareils avec ce même moteur, ce qui va entraîner de nombreuses et longues opérations d'inspection et de maintenance au cours des prochaines années, de quoi immobiliser au sol certains appareils. D'ailleurs ces enjeux auront pour effet de clouer au sol trois A321LR sur les quinze actuellement opéré. La Société pourrait avoir des conséquences sur sa capacité d'opérer, ce qui peut mettre en péril ses opérations aériennes.

La Société dépend aussi de certains fournisseurs au niveau du maintien et de la sécurité de ses systèmes d'information. Se référer à la section des « Risques technologiques ».

Nous dépendons également d'un grand nombre d'hôteliers. En général, ces fournisseurs peuvent résilier ou modifier des ententes qu'ils ont conclues avec nous moyennant un avis relativement court. Une éventuelle incapacité de remplacer ces ententes, ou de trouver des fournisseurs semblables, ou de renégocier les ententes à des tarifs réduits pourrait avoir une incidence néfaste sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De plus, toute baisse de qualité des produits ou services assurés par ces fournisseurs ou toute perception de la part des voyageurs d'une baisse de qualité pourrait nuire à notre réputation. La perte de contrats, les changements apportés aux ententes d'établissement des prix dont notamment une hausse généralisée de ces prix découlant des facteurs économiques actuels, un accès restreint aux produits et services des fournisseurs ou une opinion publique moins favorable envers certains fournisseurs faisant baisser la demande pour leurs produits et services pourraient avoir une incidence importante sur nos résultats.

RISQUES DE ESG

Le marché et les voyageurs exigent de plus en plus qu'une société publique, telle que Transat, puisse être reconnue comme une entreprise socialement responsable et qu'elle adopte des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance [« ESG »], soit les facteurs ayant des répercussions sur l'environnement, ceux liés à l'implication sociale de la Société et ceux liés à la manière dont la Société conduit ses affaires et se gouverne.

Dans ce cadre, au fil des années, la Société a adopté de multiples mesures liées à ces domaines, notamment son entente avec le Consortium SAF+ pour la fabrication de carburant durable d'aviation, sa nouvelle flotte d'Airbus A321LR plus performante et écoénergétique, son implication dans les communautés au Canada et à destination, son approche de la gestion de ses ressources humaines en particulier le DEI (diversité, équité, inclusion) et de la gouvernance d'entreprise, son programme de certification Travelife, et bien d'autres. Malgré ces initiatives, il est possible qu'aux yeux des clients actuels et futurs, de certains organismes, institutions ou actionnaires, la Société ne corresponde pas totalement à cette définition d'une entreprise socialement responsable, pouvant du même coup entacher la réputation de la Société.

RISQUES DE LA CONCURRENCE

Transat évolue dans une industrie où la concurrence a toujours été vive. Certains concurrents sont de plus grande envergure, bénéficient de la notoriété d'un nom de marque et d'une présence dans des secteurs géographiques précis, disposent de ressources financières importantes, et ont des relations privilégiées avec les fournisseurs de voyages. Nous rivalisons aussi avec les fournisseurs de voyages qui vendent directement aux voyageurs à des prix très compétitifs. La Société pourrait ainsi ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement intensif de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus et à sa marge bénéficiaire.

De plus, les besoins des voyageurs dictent l'évolution de notre industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. En effet, l'engouement pour Internet permet aux voyageurs d'avoir facilement accès à des renseignements sur les produits et services de voyage et d'acheter ceux-ci directement auprès des fournisseurs, contournant ainsi tant les voyagistes, comme Transat, que les agents de voyages détaillants par l'entremise desquels nous obtenons une partie de nos revenus. Les forces du marché influencent également notre capacité de sièges et nuitées disponibles et questionnent, à certains égards, notre modèle de fonctionnement. L'incapacité de la Société à répondre rapidement à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle tout en diminuant la profitabilité de ses produits.

De plus, comme nous comptons, dans une certaine mesure, sur les agents de voyages détaillants pour joindre des voyageurs et dégager des revenus, un changement dans les habitudes d'achat des consommateurs, qui délaisseraient les agences de voyages au profit de l'achat direct auprès des fournisseurs de voyages, pourrait avoir une incidence sur notre Société.

Ces facteurs pourraient nuire à nos revenus et marges bénéficiaires, car nous devrions vraisemblablement égaler les prix de la concurrence. La performance de la Société dans tous les pays où elle exerce ses activités dépendra de sa capacité à continuer d'offrir des produits de qualité à prix concurrentiels.

RISQUES ÉCONOMIQUES ET GÉNÉRAUX

Le secteur des voyages vacances est sensible aux conjonctures économiques mondiale, nationale, régionale et locale. Des facteurs économiques, tels qu'un ralentissement important de l'économie, une récession ou une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs ou du taux d'emploi en Amérique du Nord, en Europe ou sur des marchés internationaux clés, pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos activités et nos résultats d'exploitation, en portant atteinte à la demande de nos produits et services.

Il ne faut pas oublier les relents de la pandémie de la Covid. En effet, même si la Société a repris ses opérations aériennes en 2022, il y a toujours un risque que des restrictions quant aux déplacements hors frontières soient de nouveau imposées par les autorités gouvernementales locales et/ou des pays que la Société dessert. Ceci entrainerait une fois de plus une réduction importante des flux de trésorerie provenant de l'exploitation malgré les mesures d'atténuation prises par la Société.

Tous ces facteurs créent un sentiment d'inquiétude auprès des clients de la Société, affectant la demande pour le voyage loisirs. Par conséquent, les revenus pourraient ne pas suffire pour couvrir les dépenses fixes associées à la reprise des opérations et amener une rentabilité à moyen terme.

Un autre risque de l'industrie touristique consiste à la planification saisonnière de la capacité des vols et des nuitées. Pour ce faire, la Société doit prévoir d'avance la demande des voyageurs et anticiper la tendance de leurs destinations préférées futures. C'est d'autant plus difficile en cette période économique difficile. La mauvaise planification de ces besoins pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Au-delà des facteurs précédents, nos résultats d'exploitation pourraient également être influencés par des facteurs externes à Transat, notamment l'instabilité socio-politique en Europe orientale voire la guerre en Ukraine, le conflit israelo-palestinien, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, le terrorisme réel ou appréhendé, l'éclosion de nouvelles épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité de nos services à destinations et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne et le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement. De plus, nos revenus sont sensibles à tout événement touchant le transport aérien national et international, les locations d'automobiles et les réservations d'hôtel.

RISQUES DE RÉPUTATION

Tous les risques évoqués dans cette section ont un impact sur la réputation de la Société. Si les mesures de mitigation ne sont pas adéquates, l'occurrence d'un risque peut alors affecter négativement la réputation de l'entreprise. De plus, la capacité à maintenir de bonnes relations avec ses clients existants et à attirer de nouveaux clients dépend grandement de l'offre de service de Transat et de sa réputation. Bien que la Société ait déjà en place des pratiques de bonne gouvernance, incluant un code d'éthique et un code de conduite des fournisseurs, et qu'elle ait développé au fil des années divers mécanismes pour éviter que sa réputation soit affectée négativement, il n'y a pas de certitude que Transat continuera de bénéficier d'une bonne réputation ou que des événements hors de son contrôle, tel qu'une cyberattaque, ou des recours collectifs, n'entacheront sa réputation. La perte ou la réduction de sa réputation pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

RISQUES AÉRIENS

La Société a besoin pour exercer son activité, ou étendre sa portée, d'avoir accès à des avions qui sont en grande partie exploitée par sa filiale Air Transat. Cette flotte est principalement constituée d'appareils qui sont loués pour quelques années, avec des baux, parfois renouvelables, à des conditions diverses et échelonnés dans le temps. Le cas échéant, l'incapacité de renouveler les baux, dans le cas de locations à long terme ou saisonnières, d'avoir accès à des avions appropriés à des conditions adéquates et en temps opportun, ou de retirer du service comme prévu certains appareils, pourrait avoir un impact défavorable sur la Société.

Notre concentration sur deux types d'aéronefs Airbus (A321 et A330) pourrait entraîner des temps d'arrêt importants pour une partie de notre flotte si des problèmes mécaniques survenaient ou si le responsable de la réglementation donnait toutes directives obligatoires sur l'entretien ou l'inspection applicables à nos types d'aéronefs. La problématique des moteurs Pratt & Whitney exposée plus haut dans la section des risques d'approvisionnement, est une situation actuelle qui touche la Société. La perte de revenus liés à l'indisponibilité de nos aéronefs pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Un incident d'un de nos aéronefs qui se produirait durant nos activités pourrait donner lieu à des frais de réparation ou des coûts de remplacement majeurs à l'aéronef endommagé, une interruption de service, et à des réclamations. Conséquemment, cet événement pourrait exercer un impact défavorable sur la réputation de la Société.

La Société a également besoin d'avoir accès à des installations aéroportuaires dans ses marchés sources et dans ses multiples destinations. La Société doit notamment pouvoir compter sur des créneaux horaires pour les décollages, atterrissages et accès aux portes d'embarquement, à des conditions qui lui permettent d'être concurrentielle. En conséquence, toute difficulté à obtenir un tel accès, ou des perturbations des activités aéroportuaires causées par exemple par des conflits de travail ou d'autres facteurs, sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur notre exploitation.

À la suite de la privatisation d'aéroports et d'organismes de navigation aérienne au Canada, des aéroports et des organismes de navigation aérienne ont exigé des augmentations importantes de leurs frais d'utilisation des aéroports et de leurs redevances de navigation aérienne, d'autant plus que certains de ces aéroports sont situés dans des villes américaines, tout près des frontières canadiennes et ne sont pas sujets à de tels frais. Si ces frais d'utilisation et redevances de navigation devaient augmenter à nouveau de manière significative, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en subir les contrecoups et concéder certaines routes à nos concurrents américains.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Pour exercer ses activités, accroître son chiffre d'affaires et réduire ses charges d'exploitation, Transat dépend grandement de diverses technologies de l'information et des télécommunications. En effet, nos activités dépendent de notre capacité de gérer les systèmes de réservation, y compris le traitement quotidien d'un grand volume d'appels téléphoniques, de contrôler la rentabilité des produits et leur inventaire, de changer les prix de manière dynamique, d'avoir accès à des renseignements et de les protéger, de distribuer nos produits à des agents de voyages détaillants et autres intermédiaires du secteur des voyages, et d'éviter la pénétration de nos systèmes informatiques. De plus, l'évolution rapide de ces technologies et la demande croissante des réservations sur le web ou les mobiles peut nécessiter des dépenses en capital plus élevées que prévu en vue d'améliorer le service à la clientèle, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos résultats d'exploitation.

Au-delà des risques de cyber-attaques exposés antérieurement, ces moyens technologiques peuvent être vulnérables à divers types d'arrêt accidentel, d'interruption ou d'abus attribuables, entre autres causes, aux actions ou omissions de fournisseurs tiers, à des catastrophes naturelles, des attentats terroristes, des défaillances des systèmes de télécommunications, des pannes d'électricité, des virus informatiques, des actes de piratage informatique, des intrusions ou usurpations et autres menaces pour la sûreté. D'ailleurs, l'exploitation des vulnérabilités est de plus en plus sophistiquée et fréquente, ce qui nécessite des efforts constants pour la gestion et l'évolution des mesures. Même si Transat investit continuellement dans des moyens et dispositifs de sûreté et des plans de rétablissement du service après sinistre, ces moyens et dispositifs pourraient ne pas être suffisants ou mis en œuvre adéquatement et rapidement. Toute panne ou défaillance de ces systèmes pourraient nuire considérablement aux activités de la Société, à ces relations clients et porter préjudice la réputation de la Société, à son résultat d'exploitation et à sa situation financière.

De plus, plusieurs de ces systèmes de technologie d'information dépendent de fournisseurs tiers tels Softvoyage, Datalex et Radixx. Ces fournisseurs proposent davantage des solutions externes (en partenariat ou Cloud) qui requièrent des mesures de contrôle additionnelles. Si ces fournisseurs devenaient incapables de maintenir ou améliorer des solutions technologiques performantes de façon rentable et en temps opportun, la Société serait dans l'incapacité de réagir efficacement aux atteintes à la sécurité informatique, d'obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de sa clientèle ou d'appuyer de nouveaux produits offerts par la Société. Conséquemment, ces situations pourraient générer des charges additionnelles, ce qui aurait une incidence défavorable sur la situation financière de la Société.

RISQUES RÈGLEMENTAIRES

L'industrie dans laquelle évolue Transat est assujettie à de multiples lois et règlements, tant canadiens qu'étrangers. Ceux-ci régissent entre autres les questions de sécurité, sûreté, droits des consommateurs, permis, licences, droits de propriété intellectuelle, protection de renseignements personnels, concurrence, tarification et environnement. Conséquemment, les résultats futurs de Transat peuvent varier en fonction des mesures prises par les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de la Société, y compris l'octroi et les retards d'octroi de certaines autorisations ou de certains permis de la part de gouvernements, l'adoption de règlements qui ont une incidence sur les normes de service à la clientèle, notamment les nouvelles normes de sécurité des passagers, l'adoption de restrictions antibruit ou de règles de circulation nocturne plus sévères et la mise en vigueur de règlements provinciaux ayant une incidence sur les activités des agents de voyages détaillants et grossistes. De plus, des régimes de réglementation nouveaux ou différents, ou des modifications apportées aux lois ou règlements et à la politique fiscale pourraient avoir un effet sur nos activités en ce qui concerne les taxes sur les chambres d'hôtel, les taxes sur la location automobile, les taxes imposées aux transporteurs aériens et les frais d'aéroport.

Dans le but de lutter contre le changement climatique, la Société est assujettie à diverses réglementations. Il y a le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (« CORSIA »). En vertu du CORSIA, toute croissance des émissions au-delà du niveau de l'année de référence applicable devra être compensée par la Société par l'achat de crédits compensatoires ou par l'utilisation de carburants d'aviation durables. Bien qu'Air Transat ne prévoit pas devoir acheter des compensations avant 2024 à cause de la diminution du nombre de vols causée par la pandémie, l'établissement des coûts liés à cette obligation dépendra des pays participants, de la croissance sur les liaisons admissibles et du type de compensations carbone éligibles.

La Société est également assujettie au Règlement canadien sur les combustibles propres qui est un élément important du plan climatique du Canada visant à réduire les émissions, à accélérer l'utilisation de technologies et de combustibles propres et à favoriser des emplois durables à long terme dans une économie diversifiée. De plus, pour respecter ses engagements en vertu de l'Accord de Paris, le gouvernement canadien a fixé un prix minimum pour le carbone dans le cadre de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*. Le prix minimum fédéral a débuté à 20 \$ par tonne d'équivalent CO2 en 2019, est passé à 40 \$ en 2021, s'établira à 50 \$ en 2022 et augmentera par la suite de 15 \$ par an pour atteindre 170 \$ en 2030. Il faut noter qu'uniquement l'aviation domestique est soumise à cette loi.

Transat A.T. inc.

Rapport de gestion

La société est également assujettie au règlement concernant l'application à l'aviation du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (« SEQE-UE ») et du Royaume-Uni (« UK-ETS »). Ce système n'inclut que les vols intra-AEE (Association économique européenne) dans le cadre du SEQE-UE et intrabritanniques dans le cadre du UK-ETS.

Bien que les coûts associés à ces réglementations actuelles ne sont actuellement pas jugés significatifs pour la Société, sachant que les divers règlements en lien avec le changement climatique s'ajustent continuellement, les obligations pourraient changer considérablement dans le futur. Par conséquent, ces changements pourraient avoir un impact significatif sur nos coûts et le cas échéant, la marge de la Société en souffrirait.

Finalement, dans l'exercice de nos activités, tant du côté aérien que du secteur des voyages, la Société s'expose à des réclamations et poursuites, dont des recours collectifs. Les litiges ou les réclamations pourraient avoir un effet néfaste sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.

RISQUES DE COUVERTURE D'ASSURANCE

Nous détenons et maintenons en vigueur des polices d'assurance dont les montants sont conformes aux normes de l'industrie. Notre assurance responsabilité relativement à nos activités de voyagiste et d'agence de voyages couvre la responsabilité relative aux dommages corporels ou matériels subis par des voyageurs ou des tiers. Dans le cadre de nos activités de voyagiste, nous déployons tous les efforts raisonnables afin de s'assurer que nos fournisseurs de service détiennent également une assurance relative aux dommages corporels ou matériels subis par des voyageurs. Par ailleurs, en ce qui concerne nos franchisés et en collaboration avec un assureur, nous avons mis sur pied un programme d'assurance responsabilité professionnelle (erreurs et omissions) volontaire.

Nous détenons et maintenons également en vigueur des polices d'assurance dont les montants sont conformes aux normes de l'industrie aérienne et qui respectent les exigences pertinentes prescrites par la loi ainsi que les engagements que nous avons pris en vertu des contrats de location de nos aéronefs. Notre assurance responsabilité relativement à nos activités de transport aérien couvre la responsabilité relative aux dommages découlant de blessures subies par des passagers ou à la suite du décès de ceux-ci, de même que les dommages subis par des tiers. La limite par sinistre s'élève à 1,25 milliard \$ US, sauf quant à l'assurance responsabilité pour les dommages corporels et matériels à des tiers (autres que les passagers) découlant des risques de guerre, dont la couverture maximale est de 250 millions \$ US au total, par sinistre. À ce sujet, nous détenons et maintenons une assurance supplémentaire pour dommages corporels et matériels à des tiers (autres que les passagers) découlant des risques de guerre pour les dommages au-delà de 250 millions \$ US et jusqu'à concurrence de la limite de 1,0 milliard \$ US au total, par sinistre.

De plus, la Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société.

Toutefois, rien ne garantit que tous les risques soient ainsi couverts et que nous puissions maintenir une telle couverture à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable.

Quoique nous n'ayons jamais fait l'objet d'une réclamation d'assurance responsabilité civile pour laquelle nous n'avions pas de couverture suffisante, rien ne garantit que nos assurances suffisent à couvrir des réclamations d'envergure ou que l'assureur concerné soit solvable lorsque le sinistre surviendrait. Rien ne garantit non plus que nous soyons en mesure d'obtenir une assurance adéquate à un coût acceptable dans l'avenir. Ces incertitudes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

11. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

L'application du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières constitue un exercice d'amélioration continue qui amène la Société à officialiser des processus et mesures de contrôle déjà en place et à en instaurer de nouveaux. La direction a choisi d'en faire un projet à l'échelle de la Société conduisant à une amélioration opérationnelle et à une meilleure gestion.

Conformément à ce règlement, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) ainsi que sur la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF).

La Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les CPCI pour fournir une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société leur a été communiquée et que l'information à fournir dans les documents visés de la Société par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates précisées par les lois sur les valeurs mobilières.

De plus, la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière ont également conçu ou fait concevoir, sous leur supervision des CIIF pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

ÉVALUATION DES CPCI ET CIIF

Une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des CPCI et des CIIF a été effectuée sous la supervision de la Présidente et cheffe de la direction et du Chef de la direction financière. Cette évaluation portait sur l'examen de la documentation, les vérifications et les autres procédures que la direction a jugé appropriées dans les circonstances. Cette évaluation a également tenu compte, entre autres, de la politique de la Société quant à la divulgation des renseignements, du code d'éthique professionnel, du processus de sous-attestation, et du fonctionnement du comité de divulgation de l'information de la Société.

À la lumière de cette évaluation, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO-Framework 2013), et dans le cadre de la préparation de ses états financiers de fin d'année, ces deux dirigeants signataires ont conclu que les CPCI et les CIIF étaient efficaces au 31 octobre 2023.

Finalement, il n'y a eu aucune modification significative des CIIF survenue au cours du trimestre clos le 31 octobre 2023 qui ait eu une incidence importante sur les CIIF de la Société.

12. PERSPECTIVES

À ce jour, les coefficients d'occupation pour la saison hivernale sont inférieurs de 1,3 point de pourcentage à ceux de l'exercice 2023, alors que les revenus aériens unitaires, exprimés en revenus par passager-mille (ou « yield »), sont 2,4 % plus élevés. La tendance actuelle, en ce qui concerne la demande et les prix, devrait permettre à la Société de faire face à un contexte de coûts qui demeurent volatils et qui subissent des pressions inflationnistes.

Compte tenu de l'environnement d'exploitation actuel, la Société rehausse la cible de sa marge de BAIIA ajusté de 7,5 % à 9 % pour l'exercice 2024, ce qui serait supérieur aux niveaux historiques de Transat. Pour l'exercice 2024, la Société prévoit augmenter la capacité disponible de 19 % grâce aux ajouts récents et planifiés d'appareils, ainsi qu'à une amélioration de l'utilisation de la flotte. Cette augmentation de la capacité permettra principalement d'accroître la fréquence de certaines routes, d'annualiser des liaisons parmi les plus rentables et de desservir de nouvelles destinations récemment annoncées.

Dans la formulation des énoncés prospectifs, la Société a établi les hypothèses suivantes pour l'exercice : une faible croissance du PIB canadien, un taux de change à 1,33 \$ CA pour 1 \$ US et un prix moyen du gallon de carburant d'aviation de 4,00 \$ CA. La société suppose également qu'il y aura une résolution satisfaisante des négociations visant à renouveler la convention collective avec les agents de bord et que l'enjeu des moteurs Pratt & Whitney suivra le calendrier prévu, soit trois avions présentement immobilisés et qui augmentera à cinq ou six avions d'ici la fin de l'exercice.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révise les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.

Annick Guérard

Présidente et cheffe de la direction

Patrick Bui

Chef de la direction financière

en

Le 13 décembre 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Transat A.T. inc. et de ses filiales [le «groupe»], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2023 et 2022, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»].

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Comptabilisation des revenus

Comme mentionné aux notes 2 et 19, le groupe comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous «Dépôts de clients et revenus différés». Les revenus du groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élèvent à 3 048,4 millions \$. Au 31 octobre 2023, les dépôts de clients et revenus différés totalisent 754,2 millions \$.

La comptabilisation des revenus du groupe se fait par l'entremise de nombreux systèmes et contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des revenus et du volume des opérations qui nécessitent un travail d'audit important pour tester les revenus comptabilisés.

Notre approche pour aborder cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Nous avons testé certains contrôles liés aux systèmes informatiques utilisés par le groupe pour comptabiliser les revenus;
- Nous avons obtenu et évalué le rapport de certification sur l'efficacité des contrôles internes mis en place par une des sociétés de services utilisées par le groupe pour la comptabilisation des revenus notamment au niveau des réservations;
- Nous avons testé un échantillon d'opérations génératrices de revenus au cours de l'exercice en retracant nos sélections aux documents sources:
- Nous avons testé un échantillon de services de transport aérien, de services hôteliers et d'ajustements manuels enregistrés près de la date de fin de l'exercice du groupe en inspectant les documents sources et les justificatifs du moment où les services ont été rendus.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sylvain Boucher.

Ernst & young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 13 décembre 2023

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113209

TRANSAT A.T. INC. ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		Au 31 octobre 2023	Au 31 octobre 2022
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
ACTIFS	14		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		435 647	322 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	4	421 002	344 284
Clients et autres débiteurs	5	138 675	265 050
Impôts sur le résultat à recevoir	22	598	5 537
Stocks		33 735	26 725
Charges payées d'avance		38 113	26 428
Instruments financiers dérivés	6	38 321	11 939
Partie courante des dépôts	7	100 609	29 392
Actifs courants		1 206 700	1 031 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	4	29 750	31 273
Dépôts	7	222 196	172 231
Actifs d'impôt différé	22	1 047	953
Immobilisations corporelles	9	1 083 109	1 000 151
Immobilisations incorporelles	10	14 771	13 261
Placement	11	11 797	8 820
Coûts de financement reportés	12	-	12 552
Actifs non courants		1 362 670	1 239 241
		2 569 370	2 271 131
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs	13	319 764	289 897
Impôts sur le résultat à payer		416	1 054
Dépôts de clients et revenus différés		754 176	602 509
Instruments financiers dérivés	6	17 158	6 209
Partie courante des obligations locatives	14	150 246	137 165
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	15	20 816	16 799
Partie courante de la provision pour conditions de retour	16	1 856	_
Passifs courants		1 264 432	1 053 633
Dette à long terme et obligations locatives	14	1 740 350	1 614 903
Passif lié aux bons de souscription	15	_	7 561
Subvention publique différée	14	146 634	169 025
Provision pour conditions de retour	16	175 976	154 772
Passif lié aux avantages du personnel	17	20 961	20 773
Passifs d'impôt différé	22	56	644
Passifs non courants		2 083 977	1 967 678
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	18	223 450	221 924
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 329	16 092
Déficit		(1 008 452)	(984 602)
Montant cumulé des écarts de change		(10 366)	(3 594)
		(779 039)	
		2 569 370	2 271 131

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,

Administratrice

Administratrice

TRANSAT A.T. INC. ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 octobre		2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	\$	\$
Revenus	19	3 048 352	1 642 038
Charges d'exploitation			
Coûts liés à la prestation de services touristiques		707 023	355 250
Carburant d'aéronefs		647 795	526 152
Salaires et avantages du personnel	19, 23	442 623	288 889
Frais de vente et de distribution		214 076	116 105
Frais d'aéroports et de navigation		191 283	128 318
Entretien d'aéronefs		172 812	114 159
Loyer d'aéronefs	14	12 254	6 018
Autres coûts aériens		272 761	162 082
Autres		110 769	90 949
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	11	(2 758)	2 477
Amortissement et dépréciation	19	186 355	154 212
Coûts de restructuration	20	3 626	847
		2 958 619	1 945 458
Résultat (perte) d'exploitation		89 733	(303 420)
Coûts de financement	14	135 397	105 314
Revenus du financement		(42 966)	(12 982)
Variation de la juste valeur des dérivés		4 434	9 685
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	15	(3 544)	(21 989)
Perte de change		23 378	92 150
Radiation de coûts de financement reportés	12	12 743	_
Perte sur cession d'une entreprise	8	341	_
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	8	(7 275)	_
Gain sur cession d'actifs	21	(2 511)	(3 934)
Gain sur modification de la dette à long terme	14	(5 585)	(22 191)
Perte avant charge d'impôts		(24 679)	(449 473)
Impôts sur le résultat (récupération)	22		
Exigibles		528	(3 174)
Différés		85	(975)
		613	(4 149)
Perte nette de l'exercice		(25 292)	(445 324)
Perte par action	18		
De base		(0,66)	(11,77)
Diluée		(0,66)	(11,77)

TRANSAT A.T. INC. ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 octobre	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Perte nette de l'exercice	(25 292)	(445 324)
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés en résultat net		
Gain de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	503	3 955
Reclassement en résultat net	(7 275)	(360)
	(6 772)	3 595
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net		
Avantages de retraite – gains actuariels nets	1 442	5 603
	1 442	5 603
Total des autres éléments du résultat global	(5 330)	9 198
Résultat global de l'exercice	(30 622)	(436 126)

TRANSAT A.T. INC. ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Déficit	Montant cumulé des écarts de change	Total des capitaux propres (négatifs)
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2021	221 012	15 948	(544 881)	(7 189)	(315 110)
Perte nette de l'exercice	_	_	(445 324)	_	(445 324)
Autres éléments du résultat global	_	_	5 603	3 595	9 198
Résultat global de l'exercice	_	_	(439 721)	3 595	(436 126)
Émission sur le capital autorisé	912	_	_	_	912
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	_	144	_	_	144
	912	144	_	_	1 056
Solde au 31 octobre 2022	221 924	16 092	(984 602)	(3 594)	(750 180)
Perte nette de l'exercice	_	_	(25 292)	_	(25 292)
Autres éléments du résultat global	_	_	1 442	(6 772)	(5 330)
Résultat global de l'exercice	_	_	(23 850)	(6 772)	(30 622)
Émission sur le capital autorisé	1 526	_	_	_	1 526
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	_	237	_	_	237
	1 526	237	_	_	1763
Solde au 31 octobre 2023	223 450	16 329	(1 008 452)	(10 366)	(779 039)

TRANSAT A.T. INC. TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	770100	.	v
Perte nette de l'exercice		(25 292)	(445 324)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :			
Amortissement et dépréciation	9	186 355	154 212
Variation de la juste valeur des dérivés		4 434	9 685
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		(3 544)	(21 989)
Perte de change		23 378	92 150
Radiation de coûts de financement reportés	12	12 743	_
Perte sur cession d'une entreprise	8	341	_
Gain de change réalisé à la cession d'une entreprise	8	(7 275)	_
Gain sur cession d'actifs	21	(2 511)	(3 934)
Gain sur modification de la dette à long terme	14	(5 585)	(22 191)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	11	(2 758)	2 477
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		44 563	45 902
Impôts différés		85	(975)
Avantages du personnel	17	2 872	377
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		237	144
		228 043	(189 466)
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		122 638	46 548
Variation nette de la provision pour conditions de retour		18 954	13 299
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(47 885)	(48 235)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		321 750	(177 854)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(57 568)	(32 531)
Contrepartie reçue pour la cession d'une entreprise	8	48 110	_
Diminution (augmentation) de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		1 523	(545)
Apport en capital dans une coentreprise	11	_	(707)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(7 935)	(33 783)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement des obligations locatives	14	(151 389)	(108 336)
Remboursement des emprunts	14	(52 967)	(3 344)
Coûts de transaction		(191)	(2 760)
Produit de l'émission d'actions	18	1 526	912
Produit des emprunts	14	_	213 217
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(203 021)	99 689
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		2 318	1288
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		113 112	(110 660)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		322 535	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		435 647	322 535
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)			
Impôts sur les bénéfices récupérés, nets		(3 984)	(12 171)
Intérêts payés, nets		42 681	42 112

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 13 décembre 2023.

Note 2 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » qui ont été évalués à la juste valeur.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

Filiales

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- · les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- · l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;

- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

La participation ne donnant pas le contrôle, qui représente la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, est présentée séparément dans les capitaux propres à l'état consolidé de la situation financière. La participation ne donnant pas le contrôle est assortie d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent; elle est reclassée des capitaux propres au passif, présumant ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable de la participation reclassée est également ajustée à hauteur de sa valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans les résultats non distribués.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

Placement dans une coentreprise

Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le placement de la Société dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- · il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

Conversion des devises

Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

Sociétés du groupe

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste « Montant cumulé des écarts de change » dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée en résultat net.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

Stocks

Les stocks, composés principalement de pièces de rechange, de fournitures et de carburant, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation. Les stocks sont présentés au net de la provision pour dépréciation des stocks, le cas échéant. La Société n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation des stocks en 2023 et 2022.

Contrats de location

La Société est partie à des contrats de location principalement pour des aéronefs, des moteurs d'aéronefs, des biens immobiliers et du matériel roulant. À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. La Société a fait le choix de séparer les composantes locatives et les composantes non locatives des contrats de location.

L'évaluation initiale de l'obligation locative inclut les paiements de loyer fixes et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, durant la période non résiliable du contrat de location et pour les options de prolongation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. La valeur initiale de l'obligation locative est diminuée des avantages incitatifs à la location à recevoir.

La valeur initiale de l'actif lié au droit d'utilisation est obtenue à partir du calcul de l'obligation locative. Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et sont donc décomposés par composantes principales et amortis sur la durée du contrat de location, ou sur la durée d'utilité attendue si elle est plus plus courte.

La Société présente les actifs liés au droit d'utilisation sous le poste Immobilisations corporelles et les obligations locatives sous le poste Obligations locatives à l'état consolidé de la situation financière. La portion courante des obligations locatives est présentée dans le passif courant.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charge de loyer aux états consolidés des résultats dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Les charges associées aux paiements de loyer en vertu des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats de location d'éléments de faible valeur sont comptabilisées comme charge de loyer aux états consolidés des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant. Les actifs liés au droit d'utilisation découlant de contrats de location sont comptabilisés initialement au moindre de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société, et de la juste valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Améliorations locatives apportées aux aéronefs loués Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables Équipement et mobilier de bureau Édifice administratif Actifs liés au droit d'utilisation et améliorations locatives Durée du bail ou d'utilité 5 à 10 ans, ou usure 3 à 10 ans 10 à 20 ans Durée du bail ou d'utilité

Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Actifs liés au droit d'utilisation

Pour les aéronefs loués, lors de la comptabilisation initiale, les actifs liés au droit d'utilisation sont décomposés entre la cellule et les composantes d'entretien majeur. Les travaux d'entretien admissibles en lien avec les composantes d'entretien majeur sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Le total de ces éléments est comptabilisé sous « Droits d'utilisation flotte ». Subséquemment, les travaux d'entretien admissibles effectués sur la durée du bail sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte.

La Société est partie à des contrats de location liés à l'immobilier, notamment des bureaux, des espaces dans les aéroports et des agences de voyage. De plus, la Société est partie à des contrats de location liés à des moteurs d'aéronefs et des équipements, incluant du matériel roulant. Des actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats incluant un droit de substitution substantiel.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [« UGT »] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- · la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- · la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- · il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- · les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- · les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels
Listes de clients
3 à 10 ans
7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, les dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les obligations locatives, le passif lié aux bons de souscription, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction du modèle économique de gestion des risques et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les passifs financiers sont classés par défaut au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace; dans ce cas, ils sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global.

Classement des instruments financiers

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location, aux encaissements de revenus de certains voyagistes et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, est comptabilisée au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

Instruments financiers dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à des dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés » à l'état consolidé des résultats. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ». Lorsque réalisés, à l'échéance des dérivés de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, les gains ou pertes sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers ou aux passifs financiers classés au coût amorti sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.

Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

Dépréciation des actifs financiers classés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés au coût amorti. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes »] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. De plus, la Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers classés au coût amorti. Ainsi, la Société doit déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante en comparant le risque de défaillance lié à l'actif à chaque date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en tenant compte des informations qu'elle a pu obtenir, en incluant les informations prospectives pertinentes. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Pour les comptes clients et autres débiteurs, la Société applique la méthode simplifiée qui, tel que permis par l'IFRS 9, exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des comptes clients.

Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Ces critères sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que les marques de commerce, font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

Reprise de perte de valeur

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

Provision pour conditions de retour

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs, soit les dépôts d'entretien aux bailleurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

Avantages du personnel futurs

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. La charge de retraite est basée sur des calculs actuariels, effectués annuellement par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire que le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus, incluant les montants perçus de clients pour des voyages qui ont dû être annulés et pour lesquels la Société a émis des crédits voyage, sont inscrits dans le passif courant sous « Dépôts de clients et revenus différés ».

Les revenus tirés de contrats avec des clients incluent les revenus provenant du transport aérien des passagers, les revenus de la portion terrestre des forfaits et les revenus de commissions des agences de voyages. Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers.

Les autres revenus incluent notamment les revenus de sous-location d'avion, les revenus cargo et les revenus de franchisage.

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, des services hôteliers et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et l'allocation du prix de vente est effectuée selon la méthode du coût attendu plus marge raisonnable au marché.

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principalex programmes qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le programme transatlantique et le programme Amérique, qui inclus le programme sud.

Soldes des contrats

Les soldes des contrats avec des clients sont inclus dans les Clients et autres débiteurs, les Charges payées d'avance et les Dépôts de clients et revenus différés à l'état consolidé de la situation financière. Les comptes clients inclus dans les Clients et autres débiteurs incluent les créances liées au transport aérien des passagers, à la portion terrestre des forfaits et aux commissions. Les paiements sont généralement reçus avant la prestation de service, mais certains voyagistes effectuent le paiement après la prestation de service. Les montants à recevoir des processeurs de cartes de crédit sont inclus dans les Clients et autres débiteurs. Les actifs sur contrats inclus dans les Charges payées d'avance incluent les coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de contrats avec des clients, soient les coûts des chambres d'hôtels, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif au moment du paiement et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus afférents. Les Dépôts de clients et revenus différés représentent les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus.

Les contrats avec des clients n'ont pas une durée de plus d'un an; ainsi, la Société applique la mesure de simplification du paragraphe 121 de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, selon laquelle elle ne divulgue pas d'information à propos des obligations de prestation restantes faisant partie d'un contrat dont la durée ne dépasse pas un an

Subventions publiques

Lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions seront remplies et que les subventions seront reçues, la Société comptabilise les subventions publiques liées aux résultats en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

L'écart entre la juste valeur des montants tirés en lien avec la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage et leur valeur nominale est comptabilisé à titre de Subvention publique différée au moment du tirage. Les produits de la subvention publique différée sont reconnus à l'état consolidé des résultats en déduction des coûts de financement correspondants selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains employés différents régimes de rémunération fondée sur des actions, réglées en instruments de capitaux propres de la Société ou réglées en trésorerie, en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

Transactions réglées en trésorerie

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

Régimes d'achat d'actions des membres du personnel

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Modifications courantes et futures de méthodes comptables

Modifications d'IAS 12 - Impôts sur le résultat

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 12, Impôts sur le résultat. Ces modifications instaurent une exception temporaire obligatoire à l'application des dispositions en ce qui concerne la comptabilisation de l'impôt différé rattaché à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 et la présentation d'informations à son sujet. La Société a appliqué l'exception temporaire obligatoire, qui entre en vigueur immédiatement et qui doit être appliquée de façon rétrospective, dans les territoires où les règles ont été quasi adoptées. La Société a évalué que l'application rétrospective de ces modifications n'a aucune incidence immédiate sur les résultats consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. Pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2023, des informations supplémentaires sur la charge (le recouvrement) d'impôt et d'autres informations à l'égard des expositions fiscales découlant du Pilier 2 seront à fournir.

Modifications d'IAS 1 - Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants qui apportait des modifications à IAS 1, Présentation des états financiers. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pouvait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

Note 3 Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices, qui ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société, et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

Au 31 octobre 2023, la Société a déterminé qu'il n'existait aucun indice qu'un actif a pu se déprécier.

Au 31 octobre 2022, la Société a déterminé que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Ce modèle est basé sur des données d'entrée de niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Les flux de trésorerie ont été tirés des prévisions financières pour les 2023 à 2026, basées sur le plan stratégique 2022-2026 et le budget 2023 de la Société, qui correspondaient aux meilleures estimations de la direction et qui ont été approuvées par le conseil d'administration, et tenaient compte des conditions à ce moment et prévues du marché, en incluant les effets de la pandémie de COVID-19. La Société a eu recours à diverses hypothèses pour établir ces projections qui sont, de par leur nature, incertaines et pouvaient évoluer de manière imprévisible; il est donc possible que ce projections ne se réalisent pas, notamment si la demande demeure à des niveaux plus faibles que ceux attendus et que les restrictions de voyage persistent dans le temps.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation sont les suivantes :

- Un taux d'actualisation moyen de 15,70 %, soit le coût moyen pondéré du capital de la Société. Ce taux a été déterminé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs tels que le taux d'intérêt sans risque, le rendement requis sur les investissements en actions, les facteurs de risque propres à la l'industrie du transport aérien et les facteurs de risque propres aux UGT de la Société;
- Un taux de croissance à long terme de 2,0% au-delà de la période de 5 ans, basé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada;
- Un prix du gallon de carburant entre 2,24 \$US et 3,79 \$US, selon les meilleures estimations de la direction.

Au 31 octobre 2022, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie actualisés et aucune dépréciation n'aurait été requise advenant la modification de ces hypothèses.

Au 31 octobre 2022, des évaluations du terrain détenu au Mexique et du placement dans une coentreprise ont été effectuées séparément de l'évaluation des UGT de la Société.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts actuels des travaux et l'inflation de ces coûts, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À leur date d'émission, le passif lié aux bons de souscription, totalisant 51 283 \$, a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Impôts et taxes

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

En raison des incidences défavorables de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, la Société a cessé de comptabiliser les actifs d'impôts différés de ses filiales canadiennes et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. La Société a évalué les indicateurs positifs et négatifs disponibles afin de déterminer si un résultat imposable suffisant pouvait être réalisé afin de comptabiliser les actifs d'impôts différés existants. Il existe des indications négatives liées aux pertes générées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2023 et les exercices précédents. Ces indications négatives l'emportent sur les indications positives historiques; ainsi, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés pour ses filiales canadiennes au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023. Les déductions fiscales sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable.

Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 379 006 \$ [319 162 \$ au 31 octobre 2022] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 71 746 \$, dont 29 750 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [56 395 \$ au 31 octobre 2022, dont 31 273 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 5 Clients et autres débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	46 851	196 894
Sommes à recevoir de l'État	30 381	31 179
Encaisses bailleurs à recevoir	18 862	9 959
Créances-clients	11 308	9 497
Autres montants à recevoir	31 273	17 521
	138 675	265 050

Note 6 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

		Valeur co	mptable		
		Juste valeur par le biais des			
	Juste valeur par le biais du résultat net	autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 octobre 2023					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435 647	_	_	435 647	435 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	450 752	_	_	450 752	450 752
Clients et autres débiteurs	_	_	108 294	108 294	108 294
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	_	_	92 064	92 064	92 064
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	_	_	43 711	43 711	43 711
Instruments financiers dérivés					
- Dérivés liés au carburant	12 472	_	_	12 472	12 472
- Dérivés liés aux devises	25 849	_	_	25 849	25 849
	924 720	_	244 069	1 168 789	1 168 789
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	_	_	309 067	309 067	309 067
Instruments financiers dérivés					
- Dérivés liés au carburant	3 585	_	_	3 585	3 585
- Dérivés liés aux devises	13 573	_	_	13 573	13 573
Dette à long terme	_	_	669 145	669 145	646 998
Passif lié aux bons de souscription	20 816	_	_	20 816	20 816
	37 974	_	978 212	1 016 186	994 039

		Valeur cor	nptable		
	Juste valeur par le biais du résultat net	ais du éléments du	Coût amorti	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 octobre 2022					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 535	_	_	322 535	322 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	375 557	_	_	375 557	375 557
Clients et autres débiteurs	_	_	233 871	233 871	233 871
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	_	_	20 757	20 757	20 757
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués Instruments financiers dérivés	-	_	37 920	37 920	37 920
- Dérivés liés au carburant	4 339	_	_	4 339	4 339
- Dérivés liés aux devises	7 600	_	_	7 600	7 600
- Option de prépaiement	128	_	_	128	128
	710 159	_	292 548	1 002 707	1 002 707
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs Instruments financiers dérivés	-	_	277 319	277 319	277 319
- Dérivés liés au carburant	6 209	_	_	6 209	6 209
Dette à long terme	_	_	664 288	664 288	654 954
Passif lié aux bons de souscription	24 360	_	_	24 360	24 360
·	30 569	_	941 607	972 176	962 842

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués et des dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur des passifs financiers.

La juste valeur de l'option de prépaiement liée au financement non garanti CUGE est déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White [note 14].

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser les flux de trésorerie liés à la dette à long terme en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour une dette similaire en tenant compte des garanties, des conditions actuelles des marchés du crédit et du risque de crédit de la Société.

La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est évaluée selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes [note 15].

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1]	Autres données observables [niveau 2]	Données non observables [niveau 3]	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 octobre 2023				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	_	12 472	_	12 472
- Dérivés liés aux devises	_	25 849	_	25 849
	_	38 321	_	38 321
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	_	3 585	_	3 585
- Dérivés liés aux devises	_	13 573	_	13 573
Passif lié aux bons de souscription	_	_	20 816	20 816
	_	17 158	20 816	37 974

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1]	Autres données observables [niveau 2]	Données non observables [niveau 3]	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 octobre 2022				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	_	4 339	_	4 339
- Dérivés liés aux devises	_	7 600	_	7 600
- Option de prépaiement	_	_	128	128
	_	11 939	128	12 067
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	_	6 209	_	6 209
Passif lié aux bons de souscription	_	_	24 360	24 360
	_	6 209	24 360	30 569

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses charges et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les créances-clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 11 308 \$ au 31 octobre 2023 [9 497 \$ au 31 octobre 2022]. Les comptes clients sont composés de soldes à recevoir d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyagistes géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2023 et 2022. Au 31 octobre 2023, environ 11 % [environ 14 % au 31 octobre 2022] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 77 % [environ 78 % au 31 octobre 2022] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

Les soldes à recevoir des processeurs de cartes de crédit et les dépôts auprès de ces derniers totalisent 46 851 \$ et 92 064 \$ respectivement au 31 octobre 2023 [196 894 \$ et 20 757 \$ respectivement au 31 octobre 2022]. Le risque de crédit pour ces montants est négligeable.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 43 711 \$ au 31 octobre 2023 [37 920 \$ au 31 octobre 2022] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2023, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 18 862 \$ [9 959 \$ au 31 octobre 2022] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services la Société effectue des dépôts. Au 31 octobre 2023, ces dépôts totalisent 7 033 \$ [7 383 \$ au 31 octobre 2022]. Ces dépôts sont compensés par les achats chez ces fournisseurs. Le risque provient du fait que ces fournisseurs ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les services ou biens requis. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls fournisseurs qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre de fournisseurs et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2023 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A2 [selon Standard & Poor's] ou P2 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2023.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2023, à l'exception des obligations locatives qui sont présentées à la note 14:

	Échéance de moins d'un an \$	Échéance de un à deux ans \$	Échéance de deux à cinq ans \$	Échéance de cinq ans ou plus \$	Flux de trésorerie contractuels totaux \$	Valeur comptable totale \$
Créditeurs et charges à payer	309 067	_	_	_	309 067	309 067
Dette à long terme	21 449	189 507	765 747	_	976 703	669 145
Instruments financiers dérivés	19 152	_	_	_	19 152	17 158
Passif lié aux bons de souscription	20 816	_	_	_	20 816	20 816
Total	370 484	189 507	765 747	_	1 325 738	1 016 186

Risque de marché

Risque de change

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses obligations locatives, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 78 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 17 % des revenus sont réalisés avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de devises qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés aux devises en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois.

Le tableau suivant résume la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre 2023, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain	Euro	Livre sterling	Dollar canadien	Autres devises	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2023						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Dollar américain	_	_	_	8	(646)	(638)
Livre sterling	160	13	_	1 912	_	2 085
Dollar canadien	(1 186 052)	(13 886)	9 717	_	1 252	(1 188 969)
Autres devises	296	11	_	_	733	1 040
Total	(1 185 596)	(13 862)	9 717	1 920	1 339	(1 186 482)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, si le dollar canadien s'était apprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 9 214 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été inférieurs de 1 432 \$. À l'inverse, si le dollar canadien s'était déprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur de 10 308 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été supérieurs de 1 432 \$. En prenant le dollar américain individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité, l'effet sur le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 9 362 \$ si le dollar canadien s'était apprécié et aurait été inférieur de 10 456 \$ si le dollar canadien s'était déprécié. Aucune autre devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2023, 38 % des besoins estimatifs de l'exercice 2024 étaient couverts par des dérivés liés aux devises [au 31 octobre 2022, 31 % des besoins estimatifs de l'exercice 2023 étaient couverts par des dérivés liés aux devises].

Risque de variation des prix du carburant

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés au carburant, dont l'échéance est généralement de moins douze mois.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 11 695 \$. Si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur de 4 947 \$.

Au 31 octobre 2023, 35 % des besoins estimatifs de l'exercice 2024 étaient couverts par des dérivés liés au carburant [Au 31 octobre 2022, 24 % des besoins estimatifs de l'exercice 2023 étaient couverts par des dérivés liés au carburant].

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses facilités de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 1 641 \$.

Gestion du risque de capital

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions. La Société utilise des ratios financiers non conformes aux IFRS afin d'évaluer sa structure de capital. Ces ratios sont décrits aux paragraphes suivants.

Depuis le 31 octobre 2021, la Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette totale nette/capitalisation totale en visant un ratio inférieur à 50% à long terme. Ce ratio se calcule en divisant la dette totale nette par la capitalisation totale, qui correspond à la somme de la dette totale nette et de la capitalisation boursière. La dette totale nette est égale à la somme de la dette à long terme, des obligations locatives, du passif lié aux bons de souscription et de la subvention publique différée moins les coûts de financement reportés et la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location puisqu'elle ne considère pas les taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables. Le calcul du ratio dette totale nette/capitalisation totale se résume comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Dette totale nette		
Dette à long terme	669 145	664 160
Subvention publique différée	146 634	169 025
Passif lié aux bons de souscription	20 816	24 360
Coûts de financement reportés	_	(12 552)
Obligations locatives	1 221 451	1 087 908
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(435 647)	(322 535)
	1 622 399	1 610 366
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	38 489	38 012
Cours de clôture	3,01	2,60
Capitalisation boursière	115 852	98 831
Dette totale nette	1 622 399	1 610 366
Capitalisation totale	1 738 251	1 709 197
Ratio dette totale nette / Capitalisation totale	93,3 %	94,2 %

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autres un ratio lié au résultat d'exploitation ajustée et un niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie minimal. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 7 Dépôts

	2023	2022
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	179 997	135 563
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	92 064	20 757
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	43 711	37 920
Dépôts auprès de fournisseurs	7 033	7 383
	322 805	201 623
Moins tranche récupérable à moins d'un an	100 609	29 392
	222 196	172 231

Note 8 Cession d'entreprise

Le 31 août 2023, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa filiale à part entière Laminama, S.A. de C.V. ["Laminama"], dont le principal actif consiste en un terrain situé à Puerto Morelos au Mexique, annoncé le 10 juillet, à la société Finest Holding, B.V., un groupe d'hôtellerie et de villégiature de luxe. Le prix de vente a été réglé en espèces à la clôture de la transaction, est ferme et s'élève à 38 000 \$ US [51 357 \$]. La filiale cédée avait un actif net de 48 451 \$ au 31 août 2023. La Société a enregistré une perte sur cession d'entreprise de 341 \$, nette des frais de transaction de 3 247 \$, ainsi qu'un montant de 7 275 \$ à titre de gain de change réalisé à la cession d'une entreprise à la suite du reclassement aux résultats du montant cumulé des écarts de change lié aux actifs et passifs de Laminama.

Les activités de Laminama ne représentant pas pour la Société une ligne d'activité principale et distincte, les résultats de Laminama sont inclus dans les résultats des activités poursuivies de la Société aux états consolidés des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Les actifs et passifs cédés en lien avec Laminama se détaillent comme suit:

	2023
	\$
Actifs courants	(2 425)
Terrain et autres actifs non courants [note 9]	(46 766)
Passifs courants	740
Actif net cédé	(48 451)
Contrepartie reçue en trésorerie	51 357
Coûts de transactions réglés en espèces	(3 247)
Flux de trésorerie générés par la cession de Laminama	48 110

Note 9 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Équipement	Équipement et mobilier	Terrain, édifice et améliorations	Droit d'utilisation	Droit d'utilisation Immobillier	
	aéronefs	d'aéronefs	de bureau	locatives	Flotte	et autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2022	105 911	142 270	46 843	63 209	1 415 370	111 449	1 885 052
Ajouts	1 179	19 683	4 143	397	281 821	4 027	311 250
Reclassement	_	_	(4 990)		_	_	_
Dispositions	(1 599)	(34)	(24)	(46 757)	(20 332)	_	(68 746)
Radiations	_	(45)	(6 456)	(4)	(1 976)	(1 686)	(10 167
Dépréciation	_	_	_	(4 592)	_	_	(4 592
Écart de change	_	_	(10)	(497)	_	42	(465
Solde au 31 octobre 2023	105 491	161 874	39 506	16 746	1 674 883	113 832	2 112 332
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2022	63 648	86 376	32 842	11 534	618 142	72 359	884 901
Amortissement	8 251	8 368	3 505	703	150 472	5 141	176 440
Dispositions	(1 599)	(2)	(15)	_	(20 332)	_	(21 948
Radiations	_	(45)	(6 456)	(4)	(1 976)	(1 686)	(10 167
Écart de change	_	_	(9)	(13)	_	19	(3)
Solde au 31 octobre 2023	70 300	94 697	29 867	12 220	746 306	75 833	1 029 223
Valeur comptable nette au 31 octobre 2023	35 191	67 177	9 639	4 526	928 577	37 999	1 083 109

	Améliorations locatives aéronefs	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Terrain, édifice et améliorations locatives	Droit d'utilisation Flotte	Droit d'utilisation Immobillier et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	537	7 605	4 646	19	158 425	1 001	172 233
Dispositions	(4 585)	(36)	(815)	(229)	(32 358)	(3 006)	(41 029)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Dépréciation	_	(783)	_	_	_	_	(783)
Écart de change	_	_	121	4 924	_	4	5 049
Solde au 31 octobre 2022	105 911	142 270	46 843	63 209	1 415 370	111 449	1 885 052
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	8 115	7 611	4 506	1 680	118 148	6 287	146 347
Dispositions	(4 585)	(36)	(663)	(229)	(29 028)	(2 486)	(37 027)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Écart de change	_	_	121	104	_	3	228
Solde au 31 octobre 2022	63 648	86 376	32 842	11 534	618 142	72 359	884 901
Valeur comptable nette au 31 octobre 2022	42 263	55 894	14 001	51 675	797 228	39 090	1 000 151

Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Société a retourné au bailleur un Boeing 737-800 loué. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 20 289 \$. La valeur comptable des actifs liés à cet aéronef avait été entièrement dépréciée au 31 octobre 2020. De plus, la Société a pris livraison d'un Airbus A330, de trois Airbus A321LR et d'un A321ceo.

Au 31 octobre 2022, la Société a retourné de façon anticipée au bailleur un Airbus A330 loué. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 21 457 \$. De plus, la Société a pris livraison de deux Airbus A321LR. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation d'actifs de 783 \$ relativement à la dépréciation de stocks de pièces de rechange durables de Boeing 737.

Terrain, édifice et améliorations locatives

En raison de l'accord d'achat et de vente de sa filiale Laminama conclu au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023 [note 8] et préalablement au classement des actifs de Laminama à titre d'actifs détenus en vue de la vente au cours de ce même trimestre, la Société a procédé à une évaluation de la valeur recouvrable de ses actifs non courants comparativement à leur valeur comptable. La valeur recouvrable des actifs non courants destinés à être cédés a été évaluée à partir d'une allocation du prix de vente, en fonction de la juste valeur des actifs et passifs destinés à être cédés, diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable du terrain au Mexique établie s'est avérée inférieure à sa valeur comptable. Ainsi, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 4 592 \$ en lien avec son terrain au Mexique. La clôture de l'accord d'achat et de vente a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 46 781 \$ et de 15 \$ respectivement.

Le 20 mai 2021, étant donnée la modification des objectifs stratégiques et la baisse des liquidités en lien avec la pandémie de COVID-19, le conseil d'administration de la Société a approuvé la cessation des activités de la division hôtelière. Au 31 octobre 2022, le terrain détenu au Mexique ne rencontrait pas les critères nécessaires pour être présenté à titre d'actif détenu en vue de la vente. Étant donné les facteurs pré-cités et l'incertitude concernant l'utilisation future du terrain détenu au Mexique, des évaluations de sa valeur recouvrable comparativement à sa valeur comptable ont été effectuées au 31 octobre 2022. La valeur recouvrable du terrain a été évaluée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été estimée basé sur des données d'entrée de niveau 3, soit des évaluations préparées par un évaluateur externe et indépendant en date du 13 octobre 2022. Au 31 octobre 2022, la valeur recouvrable du terrain au Mexique établie correspondait à sa valeur comptable; ainsi, aucune charge de dépréciation n'était requise.

Note 10 Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Marques de commerce	Listes de clients	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 31 octobre 2022	158 720	20 265	12 594	191 579
Ajouts	6 699	_	_	6 699
Dispositions	(26)	_	_	(26)
Radiations	(2 919)	_	_	(2 919)
Écart de change	227	113	_	340
Solde au 31 octobre 2023	162 701	20 378	12 594	195 673
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2022	147 531	18 193	12 594	178 318
Amortissement	5 323	_	_	5 323
Dispositions	(26)	_	_	(26)
Radiations	(2 919)	_	_	(2 919)
Écart de change	206	_	_	206
Solde au 31 octobre 2023	150 115	18 193	12 594	180 902
Valeur comptable nette au 31 octobre 2023	12 586	2 185	_	14 771

	Logiciels	Marques de commerce	Listes de clients	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 31 octobre 2021	156 279	20 391	12 594	189 264
Ajouts	3 697	_	_	3 697
Dispositions	(110)	_	_	(110)
Radiations et dépréciation	(979)	_	_	(979)
Écart de change	(167)	(126)	_	(293)
Solde au 31 octobre 2022	158 720	20 265	12 594	191 579
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2021	141 713	18 193	12 509	172 415
Amortissement	6 997	_	85	7 082
Dispositions	(65)	_	_	(65)
Radiations et dépréciation	(979)	_	_	(979)
Écart de change	(135)	_	_	(135)
Solde au 31 octobre 2022	147 531	18 193	12 594	178 318
Valeur comptable nette au 31 octobre 2022	11 189	2 072	_	13 261

Note 11 Placement

La Société détient une participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Marival Armony. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du placement dans Desarrollo Transimar se présente comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	8 820	9 476
Apport en capital	_	707
Quote-part du résultat net	2 758	(2 477)
Écart de conversion	219	1 114
Solde de fermeture	11 797	8 820

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,3882 au 31 octobre 2023 [1,3641 au 31 octobre 2022].

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Desarrollo Transimar aux 31 octobre 2023 et 2022:

	2023	2022
	\$	\$
État de la situation financière :		
Actif courant	10 356	8 127
Actif non courant	87 960	87 330
Passif courant	6 736	4 768
Passif non courant	67 986	73 049
Actif net	23 594	17 640
Valeur comptable du placement	11 797	8 820
État du résultat global :		
Revenus	20 251	14 296
Résultat net et résultat global	5 515	(4 954)
Quote part du résultat net (perte nette)	2 758	(2 477)

Note 12 Coûts de financement reportés

	2023	2022
	\$	\$
Coûts de financement reportés	_	12 552
	_	12 552

Les coûts de financements reportés sont constitués de la juste valeur initiale des 4 687 500 bons de souscription additionnels émis dans le cadre des amendements au montage financier associés au financement non garanti CUGE effectués le 29 juillet 2022 *[voir note 14]* ainsi que des frais y afférents. Les amendements permettaient à la Société, entre autres, d'emprunter des liquidités supplémentaires de 100 000 \$, disponibles jusqu'au 29 octobre 2023. Puisque la Société n'a pas emprunté de liquidités supplémentaires, le solde des coûts de financement reportés de 12 743 \$ a été comptabilisé à titre de radiation de coûts de financement reportés.

Note 13 Fournisseurs et autres créditeurs

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs	185 188	195 088
Salaires et avantages du personnel à payer	89 867	59 351
Frais courus	34 012	22 880
Sommes à remettre à l'État	10 697	12 578
	319 764	289 897

Note 14 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 octobre 2023 et 31 octobre 2022. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs de 34 011 \$ [32 148 \$ au 31 octobre 2022] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	2023 \$	2022
Dette à long terme		/6	•	•
Financement garanti - CUGE	2025	9,94	51 858	77 215
Financement non garanti - CUGE	2026	13,27	317 222	284 757
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	14,00	205 178	182 520
Entente de crédit à terme rotatif	2025	9,89	49 593	49 644
Entente de crédit subordonnée	2025	15,17	45 294	70 024
Dette à long terme		13,11	669 145	664 160
Obligations locatives				
Flotte	2024-2035	6,31	1 178 764	1 044 951
Immobilier et autres	2024-2037	5,58	42 687	42 957
Obligations locatives		6,28	1 221 451	1 087 908
Total dette à long terme et obligations locatives		8,70	1 890 596	1752 068
Partie courante des obligations locatives			(150 246)	(137 165)
Dette à long terme et obligations locatives			1740 350	1 614 903

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui a permis d'emprunter des liquidités de 743 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Le 29 juillet 2022, la Société avait renégocié son accord avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 100 000 \$. Ces liquidités supplémentaires étaient disponibles jusqu'au 29 octobre 2023 et n'ont pas été utilisées par la Société. L'accord amendé mettait également à la disposition de la Société une facilité de crédit additionnelle de 50 000 \$ jusqu'au 29 juillet 2023 sujette à certaines conditions, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Cette facilité de crédit additionnelle n'a pas été utilisé par la Société.

Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE au montant initial de principal de 78 000 \$ afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment 29 avril 2024). Le 29 juillet 2022, la Société avait également renégocié son entente afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 20 000 \$ qui étaient disponibles jusqu'au 29 octobre 2023, lesquelles n'ont pas été utilisées, et aussi afin de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2023, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Société a effectué un remboursement de 25 600 \$, portant ainsi le solde de principal à rembourser à 52 400 \$. Au 31 octobre 2023, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 51 858 \$ [77 215 \$ au 31 octobre 2022].

La Société a conclu que les modifications liées aux prolongements des dates d'échéances renégociées les 28 avril 2023 et 29 juillet 2022 n'étaient pas substantielles telles que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien a cet amendement. De plus, l'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 a été traité comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante.

Financement non garanti CUGE

Un montant de 312 000 \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie qui vient à échéance le 29 avril 2026. La facilité de crédit a été renégociée les 9 mars 2022 et 29 juillet 2022 afin d'obtenir l'accès à des liquidités supplémentaires de 80 000 \$ qui étaient disponibles jusqu'au 29 octobre 2023, lesquelles n'ont pas été utilisées, et afin de modifier les taux d'intérêt. La facilité de crédit porte intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, Instruments financiers. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garantie CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22 191 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et a été calculé comme suit:

	\$
Valeur comptable du passif financier initial avant la modification au 9 mars 2022	265 906
Valeur comptable du passif financier selon les nouvelles conditions au 9 mars 2022	243 715
Gain sur modification de la dette à long terme	(22 191)

L'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement non garanti CUGE a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante.

De plus, le 31 octobre 2023, compte tenu des termes de son entente comparativement aux conditions actuelles du marché, la Société a revu ses estimations initiales de remboursements futurs liés à son financement non garanti CUGE. La Société prévoit maintenant rembourser sa facilité de crédit à sa date d'échéance, soit le 26 avril 2026. Ainsi, la valeur comptable du financement non garantie CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 5 585 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et a été calculé comme suit:

	\$
Valeur comptable du passif financier initial avant ajustement au 31 octobre 2023	322 807
Valeur comptable du passif financier après ajustement au 31 octobre 2023	317 222
Gain sur modification de la dette à long terme	(5 585)

Au 31 octobre 2023, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 317 222 \$ [284 757 \$ au 31 octobre 2022]. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 octobre 2023, la juste valeur de l'option de prépaiement était nulle [128 \$ au 31 octobre 2022] et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier, la Société a émis un total de 17 687 500 bons de souscription [note 15] en lien avec le financement non garanti - CUGE, dont 4 687 500 ont été annulés le 29 octobre 2023 puisque la Société ne s'est pas prévalu des liquidités supplémentaires disponibles de 80 000 \$, portant ainsi le total de bons de souscription à 13 000 000.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43 300 \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages, portant ainsi son total à 353 300 \$. Cette facilité de crédit non garantie a été accordée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

L'obtention de liquidités supplémentaires sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante et a été comptabilisée de la même manière que les tranches précédentes.

Aux 31 octobre 2023 et 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 31 octobre 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 205 178 \$ [182 520 \$ au 31 octobre 2022], et un montant de 146 634 \$ [169 025 \$ au 31 octobre 2022] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, un montant de 16 646 \$ [18 864 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- · À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- · À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Les 28 avril 2023 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024) et 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023) respectivement. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2023, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Aux 31 octobre 2023 et 2022, la facilité était pleinement utilisée.

La Société a conclu que les modifications liées aux prolongements des dates d'échéances renégociées les 28 avril 2023 et 29 juillet 2022 n'étaient pas substantielles telles que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien a ces amendement.

Entente de crédit subordonnée

Les 28 avril 2023 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations au montant initial de principal de 70 000 \$ afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024) et 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023) respectivement. L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2023, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Société a effectué un remboursement de 27 367 \$, dont 3 367 \$ représentaient des intérêts capitalisés, portant ainsi le solde de principal à rembourser à 46 000 \$. Aux 31 octobre 2023 et 2022, la facilité était pleinement utilisée.

La Société a conclu que les modifications liées aux prolongements des dates d'échéances renégociées les 28 avril 2023 et 29 juillet 2022 n'étaient pas substantielles telles que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien a cet amendement.

Entente de crédit rotatif - Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2023, un montant de 69 855 \$ était utilisé [55 935 \$ au 31 octobre 2022] dont 29 750 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre 2023 et 2022 se détaille comme suit :

	2023	2022
	\$	
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	65 914	50 377
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	62 437	47 660
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	5 341	2 973
Autres intérêts	1 705	4 304
Coûts de financement	135 397	105 314

Charge de loyer

La charge de loyer pour les exercices terminés les 31 octobre 2023 et 2022 se détaille comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Paiements de loyer variables	6 288	6 018
Baux à court terme	5 966	_
Loyer d'aéronefs	12 254	6 018
Paiements de loyer variables	894	1 059
Baux à court terme	6 077	3 483
Baux liés à des actifs de faible valeur	357	351
	19 582	10 911

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	2023 2			2022		
	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie	Total	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture			1 087 908			956 358
Remboursements	(151 389)	_	(151 389)	(108 336)	_	(108 336)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements	_	259 945	259 945	_	145 656	145 656
Portion intérêts des paiements de loyer différés	_	3 634	3 634	_	12 162	12 162
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	_	(2 474)	(2 474)	_	(9 842)	(9 842)
Écart de change	_	23 827	23 827	_	91 910	91 910
Solde de fermeture	(151 389)	284 932	1 221 451	(108 336)	239 886	1 087 908

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 octobre 2023 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 octobre 2023. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3882 au 31 octobre 2023 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 \$	2029 et plus \$	Total \$
Obligations liées à la dette à long terme	_	146 745	317 222	_	205 178	_	669 145
Flotte	212 139	207 302	184 644	171 382	156 478	588 614	1 520 559
Immobilier et autres	5 835	5 982	4 100	5 652	5 046	30 215	56 830
Obligations locatives	217 974	213 284	188 744	177 034	161 524	618 829	1 577 389
Total	217 974	360 029	505 966	177 034	366 702	618 829	2 246 534

La note 9 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 24 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 15 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE [note 14], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE. Le 29 octobre 2023, ces 4 687 500 bons de souscription ont été annulés puisque la Société n'a pas tiré sur le montant additionnel de 80 000 \$ de sa facilité de crédit non renouvelable et non garantie (Financement non garanti CUGE) qui était disponible jusqu'à cette date.

Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Aux 31 octobre 2023 et 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 622 339 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 377 661 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 622 339 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 622 339 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour l'exercice terminé le 31 octobre se détaille comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	24 360	36 557
Émission	_	9 792
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription annulés	(8 881)	-
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	5 337	(21 989)
Solde de fermeture	20 816	24 360
Passif courant	20 816	16 799
Passif non courant	_	7 561
Solde de fermeture	20 816	24 360

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 octobre 2023, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 55,6 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 919 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 octobre 2023.

Note 16 Provision pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023 se détaille comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	154 772	126 244
Provisions supplémentaires	35 090	49 858
Changements d'estimations	(17 371)	(15 276)
Utilisation de la provision	_	(6 163)
Montants inutilisés repris	_	(2 864)
Charge de désactualisation	5 341	2 973
Solde de fermeture	177 832	154 772
Provisions courantes	1 856	-
Provisions non courantes	175 976	154 772
Solde de fermeture	177 832	154 772

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'inflation à appliquer aux coûts actuels estimés et au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour.

Au 31 octobre 2022, les montants inutilisés repris correspondent au renversement de la provision pour conditions de retour pour trois aéronefs, dont un aéronef pour lequel le contrat de location a été résilié et deux aéronefs qui avaient été retournés de façon anticipée en 2021.

Note 17 Avantages sociaux futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 29 750 \$ [voir note 4]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies aux 31 octobre 2023 et 2022 :

	2023	2022
	\$	\$
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	20 773	27 120
Coût des services rendus	682	1 108
Coût des modifications	1 041	(1 579)
Coûts financiers	1 149	848
Prestations versées	(1 242)	(1 120)
Perte (gain) d'expérience	(215)	286
Gain actuarielle sur l'obligation	(1 227)	(5 890)
Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice	20 961	20 773

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

	2023	2022
	\$	\$
Coût des services rendus	682	1 108
Coût des modifications	1 041	(1 579)
Intérêts débiteurs	1 149	848
Total des coûts au titre des avantages de retraite	2 872	377

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2023 :

	\$
Un an et moins	1 247
Entre un an et cinq ans	5 840
Entre cinq et 10 ans	7 261
Entre 10 et 15 ans	7 928
Entre 15 et 20 ans	7 140
	29 416

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 12,1 ans au 31 octobre 2023.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2023	2022
	%	%
Obligation au titre des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	5,75	5,25
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75
Coût des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	5,25	3,25
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

Augmentation (diminution)	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 \$	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2023 \$
Taux d'actualisation	22	(584)
Taux de croissance des gains admissibles	3	41

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous le poste Avantages sociaux futurs :

	2023	2022
	\$	\$
Actifs du régime à la juste valeur	-	_
Obligation au titre des prestations constituées	20 961	20 773
Déficit des avantages de retraite	20 961	20 773

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit:

Gains (pertes)	\$
31 octobre 2021	(15 851)
Gains actuariels	5 603
31 octobre 2022	(10 248)
Gains actuariels	1 442
31 octobre 2023	(8 806)

Régimes de retraites à cotisations définies

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 15 916 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 [12 584 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022].

Note 18 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

Actions à droit de vote variable de catégorie A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre	
	d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2021	37 747 090	221 012
Émission de la trésorerie	265 054	912
Solde au 31 octobre 2022	38 012 144	221 924
Émission de la trésorerie	477 214	1 526
Solde au 31 octobre 2023	38 489 358	223 450

Au 31 octobre 2023, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 2 717 825 et à 35 771 533 [1 428 479 et 36 583 665 au 31 octobre 2022].

Régime d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 1 461 451 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les conditions d'acquisitions, le cas échéant, sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les options d'achat d'actions en circulation deviennent acquises.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Au début de l'exercice	480 847	6,13	1 108 262	7,55
Attribuées	50 000	3,39	150 000	4,18
Annulées	(55 255)	10,02	(672 898)	7,77
Expirées	(49 688)	6,01	(104 517)	7,86
À la fin de l'exercice	425 904	5,32	480 847	6,13
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	75 904	10,24	180 847	9,01

		Options	Options en circulation		être exercées
Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2023	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2023	Prix moyen pondéré
\$			\$		\$
3,39 à 4,61	350 000	5,4	4,25	_	_
8,97 à 10,94	75 904	0,4	10,24	75 904	10,24
	425 904	4,5	5,32	75 904	10,24

Charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Société a attribué 50 000 options d'achat d'actions [150 000 en 2022] à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

	2023	2022
Taux d'intérêt sans risque	3,65 %	3,09 %
Durée de vie prévue	4 ans	4 ans
Volatilité prévue	65,2 %	64,7 %
Rendement de l'action	0,0 %	0,0 %
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	1,77 \$	2,15 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 237 \$ [144 \$ en 2022] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

Régime d'unités d'actions liées à la performance

Des unités d'actions liées à la performance [« UAP »] sont normalement attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société; 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAP attribuées deviennent acquises.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022, la Société n'a attribué aucune UAP à ses dirigeants et employés clés. Aux 31 octobre 2023 et 2022, il n'y avait aucune UAP attribuée. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance.

Régime d'achat d'actions

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2023, la Société était autorisée à émettre un maximum de 1 228 522 actions. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 477 214 actions [265 054 actions en 2022] en vertu du régime d'achat d'actions.

Régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 179 \$ [127\$ en 2022] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

Régime d'incitation à l'actionnariat permanent

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 229 \$ [184 \$ en 2022] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées [« UAD »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2023, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 333 176 [360 439 au 31 octobre 2022]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 781 \$ [un renversement de charge de rémunération de 94 \$ en 2022] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

Régime d'unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions avec restrictions [« UAR »] sont normalement attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAR attribuées deviennent acquises.

Au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, il n'y avait aucune UAR attribuée. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [aucune charge de rémunération en 2022] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

Bons de souscription

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2023 et 2022, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 15].

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2023	2022
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$
NUMÉRATEUR		
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	(25 292)	(445 324)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	(3 544)	(21 989)
Retrancher l'effet antidilutif	3 544	21 989
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	(25 292)	(445 324)
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	38 278	37 838
Effet des titres potentiellement dilutifs		
Options d'achat d'actions	4	_
Bons de souscription	_	_
Retrancher l'effet antidilutif	(4)	_
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	38 278	37 838
Perte par action		
De base	(0,66)	(11,77)
Diluée	(0,66)	(11,77)

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, un total de 375 904 d'options d'achat d'actions en circulation et les 9 622 339 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'actions ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [480 847 options d'achat d'actions et 9 503 036 bons de souscription pour l'exercice clos le 31 octobre 2022].

Note 19 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	2023	2022
	\$	\$
Clients		
Amérique	1 767 714	870 660
Transatlantique	1 253 429	752 419
Autres	27 209	18 959
Total des revenus	3 048 352	1 642 038

Soldes des contrats

Le tableau ci-dessous présente les soldes des contrats avec des clients :

	2023	2022
	\$	\$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit [note 5]	46 851	196 894
Créances-clients [note 5]	11 308	9 497
Coûts des contrats, inclus dans les Charges payées d'avance	16 391	11 973
Dépôts de clients et revenus différés	754 176	602 509

Salaires et avantages du personnel

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	439 514	288 368
Avantages à long terme du personnel [note 17]	2 872	377
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	237	144
	442 623	288 889

Au cours de la période du 15 mars 2020 jusqu'au 7 mai 2022, la Société s'est prévalue de subventions salariales pour les entreprises touchées par la COVID-19 pour ses effectifs au Canada. La Société a déterminé qu'elle remplissait les critères d'admissibilité à titre d'employeur et a réclamé des subventions dans le cadre du Programme de Relance pour le Tourisme et l'Accueil (« PRTA ») et du Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (« PREPDT ») pour la période du 24 octobre 2021 au 7 mai 2022. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé un montant de 24 403 \$ en lien avec ces programmes.

Amortissement et dépréciation

	2023	2022
	\$	\$
Immobilisations corporelles	181 032	147 130
Immobilisations incorporelles amortissables	5 323	7 082
	186 355	154 212

Note 20 Coûts de restructuration

	2023	2022
	\$	\$
Coûts de restructuration		
Indemnités de départ	2 994	847
Coûts de réinstallation du personnel	632	_
	3 626	847

Les coûts de restructuration correspondent principalement aux indemnités de cessation d'emploi liées à la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023 ainsi qu'aux coûts de réinstallation du personnel.

La variation de la provision pour indemnités de départ pour l'exercice terminé le 31 octobre, qui est inclue dans le solde du poste Fournisseurs et autres créditeurs, se détaille comme suit:

	2023	2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	2 015	5 220
Provisions supplémentaires	3 551	847
Utilisation de la provision	(3 858)	(4 052)
Montants inutilisés repris	(557)	_
Solde de fermeture	1 151	2 015

Note 21 Gain sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, le gain sur cession d'actif de 2 511 \$ est dû au retour au bailleur d'un Boeing 737-800. Ce gain résulte principalement du renversement du solde d'obligations locatives y afférent. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, le gain sur cession d'actif de 3 934 \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Note 22 Impôts sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

États des résultats consolidés	2023	2022
	\$	\$
Exigibles		
Impôts sur le résultat exigibles	616	1 078
Ajustement des impôts (recouvrables) à payer pour les exercices antérieurs	(88)	(4 252)
	528	(3 174)
Différés		
Liés aux différences temporelles	60	1 195
Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs	25	114
Comptabilisation d'une différence temporelle précédemment		
non reconnue	_	(2 284)
	85	(975)
Charge (récupération) d'impôt sur le résultat	613	(4 149)

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2023		2022	
	%	\$	%	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,5	(6 540)	26,5	(119 110)
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers	7,3	(1 808)	0,3	(1 258)
Éléments non déductibles (non imposables)	(27,4)	6 755	_	(107)
Pertes de l'année courante non constatées	(10,1)	2 493	(27,2)	122 061
Comptabilisation d'une différence temporelle				
précédemment non reconnue			0,5	(2 284)
Ajustements d'exercices antérieurs	0,3	(63)	0,9	(4 138)
Incidence découlant de changements de taux	0,3	(86)	_	_
Autres	0,6	(138)	(0,1)	687
	(2,5)	613	0,9	(4 149)

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 [26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022].

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes ainsi que les variations des différences temporelles des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices 2023 et 2022 s'établissent comme suit :

	2023				
	Solde à l'ouverture de l'exercice \$	Comptabilisé aux résultats \$	Cession d'entreprise \$	Différences de conversion \$	Solde à la clôture de l'exercice \$
Pertes autres qu'en capital reportées	5 536	(551)	_	_	4 985
Pertes en capital	_	5 689	_	_	5 689
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	(237 331)	(32 638)	635	117	(269 217)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	82	(163)	_	15	(66)
Obligations locatives	242 258	31 838	_	_	274 096
Instruments financiers dérivés	(177)	(2 119)	_	_	(2 296)
Autres actifs financiers et autres actifs	(10 339)	(2 160)	_	_	(12 499)
Provisions	280	19	_	_	299
Impôt différé	309	(85)	635	132	991

	2022					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Pertes autres qu'en capital reportées	5 009	527	_	_	5 536	
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:						
Immobilisations corporelles et logiciels	(229 762)	(7 516)	_	(53)	(237 331)	
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	111	(29)	_	_	82	
Obligations locatives	227 832	14 426	_	_	242 258	
Instruments financiers dérivés	_	(177)	_	_	(177)	
Autres actifs financiers et autres actifs	(3 836)	(6 503)	_	_	(10 339)	
Provisions	33	247	_	_	280	
Impôt différé	(613)	975	_	(53)	309	

Les actifs nets d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	1 047	953
Passifs d'impôt différé	(56)	(644)
Actifs nets d'impôt différé	991	309

Les pertes autres qu'en capital enregistrées dans diverses juridictions expirent comme suit :

	Non		
	Constatées	Constatées	
Année d'expiration	\$	\$	
2024 - 2028	2 348	_	
2029 - 2033	_	2 259	
2034 - 2038	790	_	
2039 - 2043	1 065 762	15 292	
Sans expiration	982	729	
	1 069 882	18 280	

Au 31 octobre 2023, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres différences temporelles non reconnues se détaillent comme suit :

	Canada				
-	Fédéral	Québec	Mexique	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	1 066 552	1 069 783	933	2 397	1 069 882
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	16 174	15 005	_	50	16 224
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	2 692	2 692	_	_	2 692
Obligations locatives	186 986	186 986	_	1	186 987
Provisions	11 059	11 058	_	_	11 059
Avantages du personnel	20 961	20 961	_	_	20 961
	1 304 424	1 306 485	933	2 448	1 307 805

La Société a constaté un passif d'impôts différés de 7 600 \$ en lien avec les résultats non distribués d'une de ses filiales étrangères. La Société n'a constaté aucun autre passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de sa coentreprise puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger.

Par ailleurs, au cours des exercices passés, les autorités fiscales avaient remis en question la déductibilité fiscale des pertes que la Société avait déclarées concernant ses placements dans les PCAA (Papier commercial adossé à des actifs). Relativement à cette situation, la Société avait versé, en 2015, un montant total de 15 100 \$ aux autorités fiscales et s'était opposée aux avis de cotisation reçus. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société et les autorités fiscales se sont entendues sur le traitement fiscal relativement à la déductibilité fiscale des pertes liées aux PCAA. Ainsi, en vertu de cette entente de règlement, en plus de récupérer le montant de 15 100 \$ versé en 2015, la Société a comptabilisé une récupération d'impôts sur le résultat additionnelle de 5 347 \$ ainsi que des intérêts de 2 129 \$. Au 31 octobre 2022, le solde d'impôts sur le résultat à recevoir inclut un montant de 4 884 \$ relativement à cette entente de règlement alors que le solde des débiteurs inclut un montant de 1 862 \$ relativement aux intérêts courus à recevoir. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Société a encaissé la totalité des montants à recevoir relativement à cette entente de règlement.

Note 23 Opérations et soldes entre apparentés

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et coentreprise de la Société se détaillent comme suit :

			% détenu
	Pays d'incorporation	2023	2022
Air Transat A.T. inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Tours Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100,0	100,0
11061987 Florida Inc.	États-Unis	_	100,0
Transat Holidays USA Inc.	États-Unis	100,0	100,0
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Air Consultants France S.A.S.	France	100,0	100,0
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	100,0	100,0
CTI Logistics Inc.	Barbade	100,0	100,0
Sun Excursions Caribbean Inc.	Barbade	100,0	100,0
Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L.	République dominicaine	100,0	100,0
Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L.	République dominicaine	100,0	100,0
TTDR Travel Company S.A.S.	République dominicaine	100,0	100,0
Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A	République dominicaine	100,0	100,0
Turissimo Jamaica Ltd.	Jamaïque	100,0	100,0
Laminama S.A. de C.V. [note 8]	Mexique	_	100,0
Promociones Residencial Morelos S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Promotora Turística Regional S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Trafictours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Desarrollo Transimar S.A. de C.V.	Mexique	50,0	50,0

Le 28 février 2023, la société 11061987 Florida Inc. a été liquidée.

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit la Présidente et cheffe de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	9 020	5 627
Avantages à long terme du personnel	1 723	(471)

Note 24 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 octobre 2023, la Société est partie à des engagements pour la location de quatre Airbus A321LR dont les livraisons sont prévues en 2024 et de quatre Airbus A321XLR à être livrés entre 2025 et 2027. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectuées dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 \$	2029 et plus \$	Total \$
Contrats de location (aéronefs et autres)	17 857	36 440	55 839	67 629	70 581	600 974	849 320
Obligations d'achat	28 865	12 089	5 931	5 821	1 701	-	54 407
	46 722	48 529	61 770	73 450	72 282	600 974	903 727

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Transat A.T. inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 25 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 4, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2023, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 797 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2023, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 26 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.





Meilleure compagnie aérienne loisirs au monde en 2023



Renseignements

transat.com

Pour tout renseignement, veuillez communiquer par écrit avec le Chef de la direction financière.

This annual report is available in English.

Bourse

Toronto Stock Exchange (TSX) TRZ

Agent des transferts et agent comptable des registres

Compagnie Trust TSX

1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 1701 Montréal (Québec) H3B 0G7

Sans frais: 1-800-387-0825

shareholderinquiries@tmx.com

tsxtrust.com

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Montréal (Québec)

Assemblée annuelle des actionnaires

Le jeudi 14 mars 2024





transat.com

Siège social

Transat A.T. inc.

Place du Parc 300, rue Léo-Pariseau Bureau 600 Montréal (Québec) H2X 4C2

Téléphone : 1-514-987-1660 Télécopieur : 1-514-987-8035

transat.com info@transat.com